

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **109 (1973)**

Heft 12

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

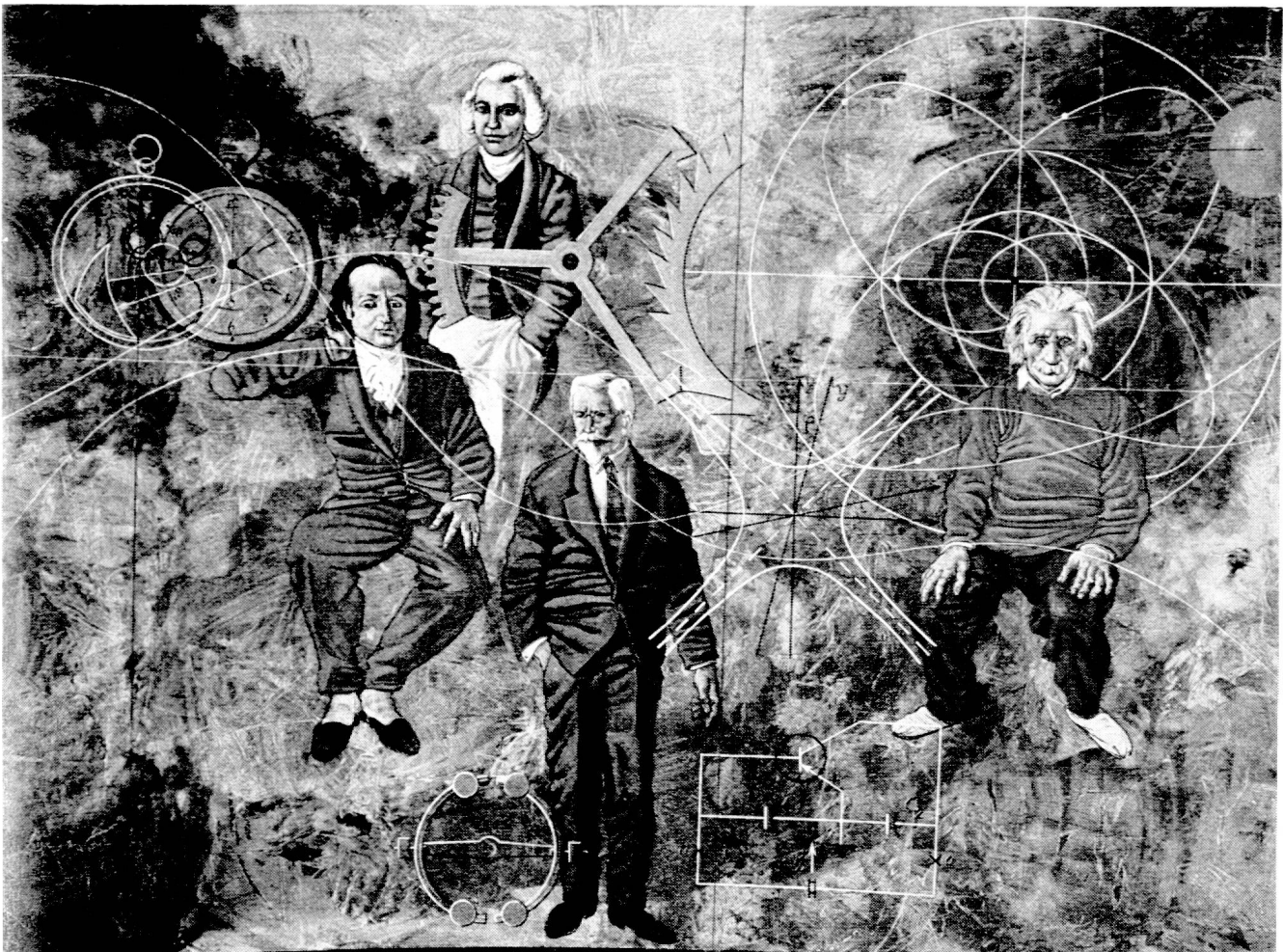
éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

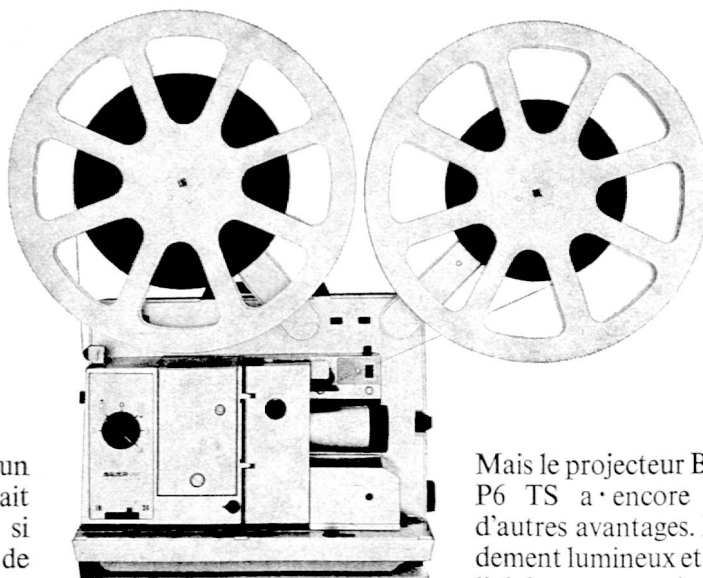
1122

FICHES D'INFORMATION HORLOGÈRE L'HOMME ET LE TEMPS



Reportez-vous aux pages 276 et 277 de ce numéro, dans lesquelles vous trouverez un exemple de fiches et un bulletin d'abonnement qui vous permettra d'obtenir la série complète des fiches d'information horlogère.

Il est possible maintenant que le projecteur scolaire Bauer P6 TS s'arrête en plein film. Aussi souvent et aussi longtemps que vous désirez.



A notre avis un film instructif le serait souvent encore plus si vous pouviez l'arrêter de temps en temps. Pour mieux expliquer un détail important ou vous étendre sur un exposé graphique.

Malheureusement les images sont comme le temps: elles passent sans qu'on puisse les retenir. Et trop souvent elles vous imposent le silence là où la parole serait d'or.



Voilà pourquoi le projecteur de films 16 mm Bauer P6 TS est équipé maintenant d'un dispositif d'arrêt sur l'image pour l'analyse des prises de vues.

Son fonctionnement est extrêmement simple: pendant que passe le film, vous appuyez sur un interrupteur, et l'image projetée se transforme immédiatement en dia. A vous de l'expliquer à votre guise, en prenant tout votre temps. Et, quand tout le monde aura bien compris, vous remettrez le film en marche.

Mais le projecteur Bauer P6 TS a encore bien d'autres avantages. Rendement lumineux et qualité du son exceptionnels

même dans de grandes salles. Changement rapide de la lampe. Griffes à trois dents ménageant la pellicule et sautant tout simplement les perforations abîmées. Service d'une simplicité enfantine et bien entendu embobinage automatique.

Vous le voyez: le Bauer P6 TS a tout ce qu'on peut attendre d'un bon projecteur de films qui s'amuserait à passer des diapositives et le ferait en professionnel.

PROJECTEURS DE FILMS
16 mm BAUER P6 -

9 modèles différents. Pour films muets ou sonores. Avec ampli incorporé d'une puissance de sortie de 20 watts. Transistors au silicium. Distorsion harmonique de tout au plus 1%. Reproduction du son optique ou reproduction magnétique. Livrable avec étage pour enregistrement magnétique et diaphragme de trucage. 2 cadences. Choix varié d'objectifs. Raccordement au compteur d'images. Possibilité de coupler un 2^e projecteur. Haut-parleur témoin incorporé. Haut-parleur externe de 35 watts dans le coffre avec rouleur pour câble.

Coupon: à envoyer à Robert Bosch S.A.,
Dépt photo-cinéma, 8021 Zurich

Le Bauer P6 TS avec dispositif d'arrêt
sur l'image nous intéresse.

- Veuillez nous faire une démonstration.
 Veuillez nous envoyer votre documentation
détaillée.

Nom: _____

Ecole/maison: _____

Adresse: _____

BAUER

Groupe BOSCH

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	
Structures	275
L'HOMME ET LE TEMPS	
Fiches d'information horlogère	276, 277
COMITÉ CENTRAL	
Comité central SPR	278
CARESP information	278
La formation des maîtres de demain	279
VAUD	
Cotisations SPV	279
Commission d'achats	279
Section du district de Lausanne	279
GENÈVE	
Communiqués	280
CIA, notre caisse de prévoyance en 1973	280
Les enseignants et les centrales nucléaires	281
Tribune libre	282
NEUCHÂTEL	
Entretien DIP/CC	283
Assemblée des délégués	285
Assemblée générale cantonale	285
District de Neuchâtel	286
JURA	
C'est parti	287
Comité général SPJ	287
Ce qu'il faut rappeler	288
FRIBOURG	
L'école enfantine aujourd'hui	288
A l'écoute d'un groupe d'enseignants	289
Ce qu'ils en pensent	290
VALAIS	
Prévoyance sociale	291
DIVERS	
Service de placements SPR	292
Pro Infirmis	292
Conférences de Vaumarcus	292
En Suisse romande, au cinéma	293
BULLETTIN BIBLIOGRAPHIQUE	
Pages centrales	

Structures

Voilà certes un titre familier aux lecteurs des éditoriaux du Bulletin corporatif. Combien de fois est-il déjà apparu depuis trois ans, je ne saurais le dire avec précision mais les notions qu'il recouvre ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Il faut voir d'ailleurs dans la pérennité de ce problème la marque de l'évolution constante de notre association. En effet, les années 1970, 1971 et 1972 ont vu les travaux de la commission structures menés à chef et adoptés en partie par l'assemblée des délégués. A l'époque, il s'agissait de faire de la SPR une association faïtière capable de prendre de nouvelles responsabilités face aux nécessités de la coordination romande notamment.

A l'heure actuelle, ces mêmes problèmes de coordination dépassent l'enseignement primaire pour concerner aussi nos collègues secondaires. Il devenait donc indispensable de coordonner aussi les démarches et les actions des associations. Côté secondaire, il a fallu faire vite, aucune structure romande n'existant il y a deux ans.

Nous avons donc vu successivement apparaître la Conférence des présidents d'associations romandes et le CARESP (Cartel romand des associations du corps enseignant secondaire et professionnel).

La Conférence des présidents — interlocuteur reconnu de la Conférence des chefs de département — a vu tout d'abord sa constitution refléter le manque d'organisation faïtière de nos collègues secondaires : cet organe était en fait la somme des diverses associations cantonales qui le constituaient, à savoir douze présidents secondaires et six primaires. CARESP ayant vu le jour, il devenait possible de diminuer l'effectif de la Conférence des présidents à six délégués (trois primaires et trois secondaires) chacun y représentant soit une association romande primaire, soit une association secondaire.

Il y a plusieurs avantages à une telle solution : rapidité d'exécution, de réaction d'un organisme restreint susceptible d'être convoqué rapidement, meilleure représentation proportionnelle des deux associations faïtières et sur le plan interne SPR la suppression des éventuels conflits de compétences entre CC/SPR et Conférence des présidents.

A ce niveau, il convenait aussi d'ajuster nos structures. Dorénavant, les présidents de section cantonale appartiendront de droit au CC/SPR. Ils feront donc entendre leurs options non plus au niveau de la Conférence des présidents mais au sein de l'exécutif de notre association. Ainsi lorsque nos trois délégués s'exprimeront, ils le feront au nom de la SPR tout entière et non pas seulement au nom de leurs associations cantonales respectives.

Ainsi donc, la coordination entre associations a franchi un nouveau pas. Il conviendra maintenant d'expérimenter cette solution, de la confronter aux réalités pratiques. C'est ce qu'a voulu la dernière assemblée des délégués SPR en lui donnant un caractère provisoire durant une année.

F. Bourquin.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—

Réédition des fiches d'information horlogère

C'est à partir de 1971 (cf. « Educateur » N° 12 du 2 avril 1971) que les fiches d'information horlogère, réalisées par la Chambre suisse de l'horlogerie et la Société pédagogique de la Suisse romande, furent diffusées auprès des 1200 enseignants de Suisse romande qui s'y étaient abonnés.

La diffusion des fiches s'est échelonnée sur près de 2 ans et, aujourd'hui, elle est terminée.

Le dossier définitif comprend, rappelons-le, trois parties :

a) Les fiches d'information proprement dites (feuilles blanches) développent les thèmes suivants :

- histoire de la mesure du temps ;
- division du temps ;
- les différents garde-temps ;
- qu'est-ce qu'une montre ? ;
- de la naissance à la vente d'une montre ;
- réalisations horlogères ;
- évolution de l'industrie horlogère suisse d'hier à aujourd'hui ;
- organisation sociale de l'industrie horlogère ;
- industrie horlogère et économie ;
- l'industrie horlogère suisse et la distribution ;
- l'avenir de l'industrie horlogère suisse : perspectives favorables.

b) Les fiches de jeux et de problèmes (feuilles jaunes) permettent aux élèves de vérifier de façon vivante les connaissances acquises grâce aux feuilles blanches.

c) Les fiches de réponses (feuilles bleues) donnent les solutions des problèmes posés dans les fiches de jeux.

Etant donné le succès des fiches et le fait que de nombreux intéressés en ont redemandé, alors que le stock est malheureusement épuisé, la Société pédagogique de la Suisse romande et la Communauté d'intérêt pour la formation horlogère et microtechnique (qui a repris les activités que la Chambre suisse de l'horlogerie menait jusqu'ici en matière de relations publiques des professions horlogères) pensent rendre service aux enseignants en leur donnant la possibilité de faire une nouvelle commande, qui fera l'objet d'une seconde édition. Cette seconde édition, qui sera lancée l'été prochain, aura le même contenu rédactionnel que la première et couvrira les besoins des enseignants pour les années 1973, 1974 et 1975.

Une 3^e édition, prévue pour 1976, subira les nombreuses modifications que nécessitera une mise à jour en ses matières techniques et économiques (nouvelles statistiques notamment pour les années 1972 à 1975).

Pour des raisons d'économie, les réalisateurs des fiches sauraient gré aux enseignants de ne pas commander plus de 3 exemplaires des fiches d'information proprement dites (feuilles blanches) et des fiches de réponses (feuilles bleues), qui peuvent être considérées comme constituant le manuel du maître et sa propriété exclusive. En ce qui concerne les fiches de jeux (feuilles jaunes) qui sont plus particulièrement destinées aux élèves, puisque ceux-ci peuvent y porter par écrit un grand nombre de réponses, les enseignants ont tout loisir de fixer le nombre de jeux dont ils auront besoin au cours de ces trois prochaines années.

Si cet article est publié dans l'« Educateur », ce n'est pas à l'intention des abonnés des fiches, qui ont déjà reçu, par circulaire, les informations nécessaires, mais à l'intention des enseignants qui, ne les possédant pas ou ne les connaissant pas, voudraient recevoir les fiches d'information horlogère, dans le cadre de la réalisation de la seconde édition. Ces enseignants sont priés de bien vouloir remplir le bulletin de commande ci-joint et de le retourner à l'adresse indiquée.

Nous remercions d'avance tous les intéressés.

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner jusqu'au 30 avril 1973, à la Communauté d'intérêt pour la formation horlogère et microtechnique (CIFHM), 65, avenue Léopold-Robert, 2300 La Chaux-de-Fonds.

L'enseignant(e) soussigné(e) :

* Nom : _____ Prénom : _____ Degré scolaire : _____

* Adresse exacte (rue, numéro, localité, numéro postal) :

s'abonne gracieusement aux fiches d'information horlogère qui paraîtront cet été dans le cadre d'une seconde édition destinée à couvrir pendant 3 ans les besoins des enseignants.

Il (elle) désire recevoir pour les 3 prochaines années :

** exemplaires des fiches d'information proprement dites (feuilles blanches)

** exemplaires des fiches de réponses (feuilles bleues)

..... exemplaires des fiches de jeux (feuilles jaunes)

Observations : _____

Date : _____

Signature : _____

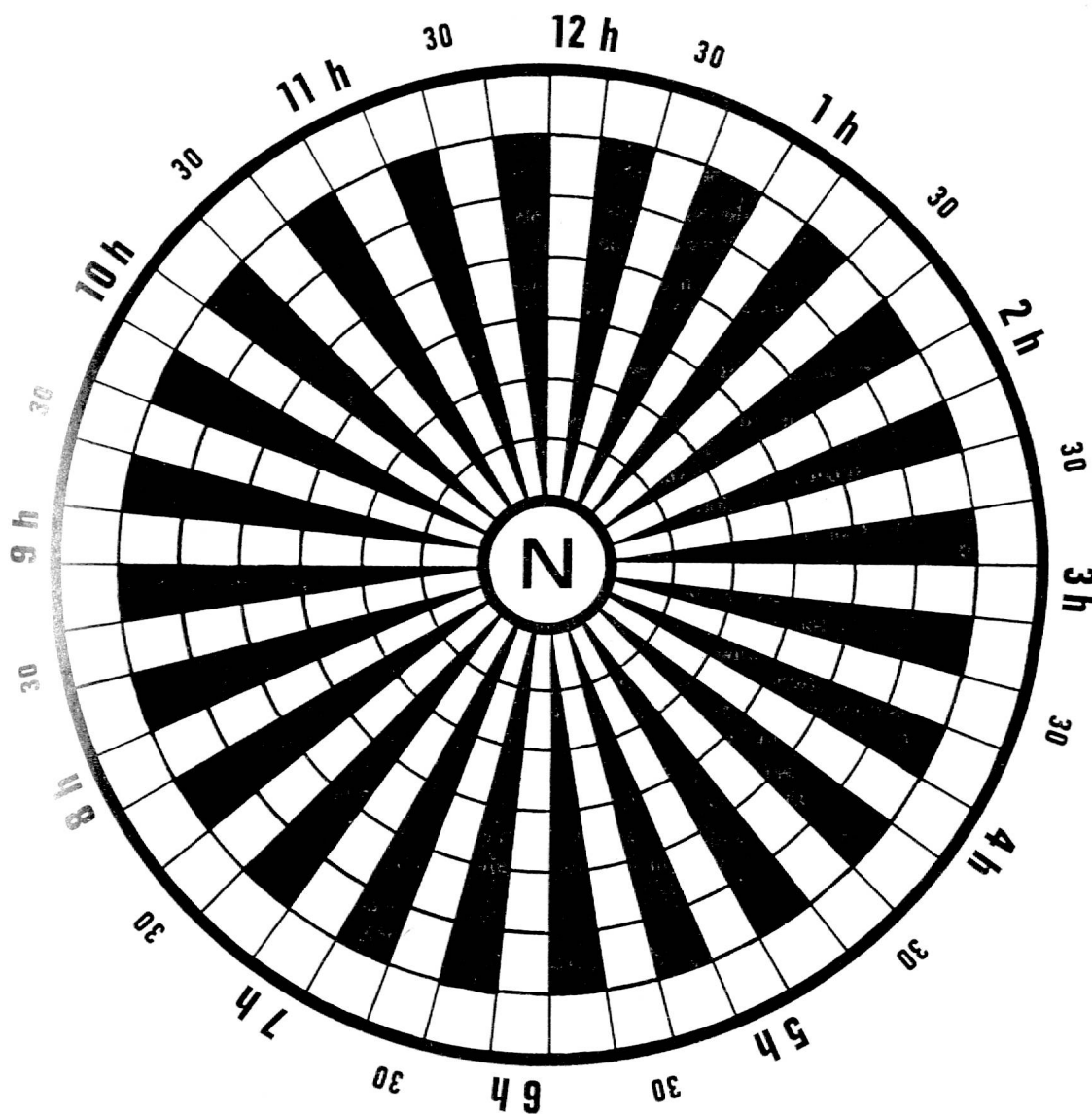
* En caractères d'imprimerie s'il vous plaît

** Trois exemplaires au maximum

6. LE CADRAN MAGIQUE

Il s'agit de noter les réponses dans le cadran.

1. Les mots ont 8 lettres et se terminent au centre du cadran par la lettre N. Ils répondent aux définitions ci-dessous. Pour t'aider à répondre aux définitions, sache que les 24 réponses sont à choisir parmi les 40 mots ci-contre.
2. Il s'agit ensuite d'inscrire sur le pourtour du cadran et à la suite l'un de l'autre, les noms de 4 instruments de précision. A toi d'ajouter les lettres qui manquent.



Algérien
Argentin
Arlequin
Arménien
Aubusson
Bolivien
Cameroun
Champion
Chrétien
Coriolan
Cotation
Crincrin
Croupion
Egyptien
Einstein
Electron
Equation
Laomédon
Limousin
Location
Lointain
Mac-Mahon
Masculin
Marocain
Napoléon
Nigérien
Occasion
Oisillon
Orphelin
Ouralien
Pakistan
Partisan
Pavillon
Péruvien
Réaction
Régalien
Relation
Religion
Riverain
Rotation

DÉFINITIONS

- | | |
|---|---|
| 1 h. Sautez dessus, quand elle est bonne! | 1 h. 30 Grand savant |
| 2 h. Celle de la terre détermine le jour | 2 h. 30 Il apprend à voler |
| 3 h. Pays d'Afrique | 3 h. 30 Père de Priam |
| 4 h. Il reste tout seul | 4 h. 30 Le derrière de 2 h. 30 |
| 5 h. Drapeau | 5 h. 30 Romain qui inspira Shakespeare et Beethoven |
| 6 h. Toute action en entraîne une | 6 h. 30 Prénom impérial |
| 7 h. Adeptes du Christ | 7 h. 30 Habitant du Maghreb |
| 8 h. Habitant de la pampa | 8 h. 30 Habitant du Maghreb |
| 9 h. Particule négative | 9 h. 30 Il habite près du bord |
| 10 h. Il habite le delta du Nil | 10 h. 30 Le christianisme en est une |
| 11 h. Habitant du Niger | 11 h. 30 Le vaincu de Sedan |
| 12 h. En Asie | 12 h. 30 Ancienne province française |

Comité central SPR, séance du 10 mars 1973

C'est sous la présidence de J.-J. Maspero que se réunissent à Genève les délégués au CC/SPR ainsi que les présidents des sections cantonales comme le veut la récente résolution de l'assemblée des délégués en matière de structures.

Quelques invités y participent également à l'occasion des discussions engagées à propos du séminaire de Villars-les-Moines et du rapport 1974.

Séminaire de Villars-les-Moines

Fernand Barbey, membre du comité d'organisation apporte au CC quelques explications et détails sur cette manifestation. Un tel séminaire est organisé chaque année en Suisse, une année sur trois en Suisse romande. Ce dernier regroupe en général des collègues romands pour moitié de l'effectif, des collègues suisses alémaniques et des collègues étrangers soit au total une cinquantaine de personnes.

Le problème du soutien par les associations d'enseignants de ces manifestations est évoqué. Le président informe d'ailleurs le comité central qu'une convention sera prochainement passée à ce propos entre le SLV, la SSPES, la SPR, l'Association des maîtresses primaires suisses et le Sonnenbergkreis, initiateur de ces rencontres.

M^{lle} Oguey accepte d'assurer la liaison entre le CC et le comité d'organisation.

Rappelons enfin que cette année ce séminaire se déroulera à Villars-les-Moines du 16 au 21 juillet sur le thème « Transformer l'Ecole ou la supprimer ». Des informations précises seront d'ailleurs publiées ultérieurement dans l'« Educateur ».

Rapport du Congrès 1974

Rappelons à ce sujet qu'une assemblée des délégués en a déjà fixé le thème, à savoir « Où va l'Ecole ? ». Elle a confié la responsabilité de sa rédaction à notre collègue J.-P. Rausis (VS) en collaboration étroite avec des délégués de chaque association cantonale.

Il s'agit maintenant pour J.-P. Rausis d'organiser très sérieusement son travail et il lance un appel à la collaboration effective des délégués désignés. En effet, peu de temps reste à disposition pour mener à bien ce travail.

Les idées directrices suivantes entreront dans ce rapport (la liste d'ailleurs n'est pas exhaustive) :

— féminisation du corps enseignant ;

- les incidences du rapport du GROS (certains aspects) ;
- les tendances générales de l'Ecole actuelle (rapports FIAI) ;
- la participation et le rôle de l'enseignement dans la société.

Il devra également tenir compte de l'orientation générale de la politique SPR.

Dès maintenant, un crédit est ouvert et le CC se déclare prêt à collaborer.

Séminaire de Chexbres

Rappelons qu'il aura lieu les 1^{er} et 2 juin 1973 sur le thème « La condition du travailleur : participation et cogestion ». Le programme détaillé a paru dans le N° 8 de l'« Educateur » en page 182.

Outre les membres de la Commission jeunesse et économie ainsi que ceux du CC, un représentant par Département de l'instruction publique sera invité à participer aux travaux. Quant aux délégués des sections cantonales s'ils se répartiront selon la grille suivante :

SPF, 4 délégués ; SPG, 5 ; SPJ, 7 ; SPN, 5 ; SPVal, 7 ; SPV, 18.

Il convient d'ajouter à ces chiffres une délégation des enseignants secondaires.

Assemblée des délégués

Le CC prend acte avec satisfaction des décisions de la dernière assemblée des délégués. Elles auront donc des incidences directes ou indirectes sur le travail des commissions Education permanente, Statut et Congrès.

Il enregistre aussi avec plaisir que le successeur de Claude Oberson à la tête des AD a été désigné en la personne de Guy Revaz, de Vernayaz (VS).

La date de la prochaine assemblée ordinaire est fixée au **26 mai 1973** en Valais.

IRD P

La prochaine séance du CC/SPR aura lieu à Neuchâtel dans le bâtiment de l'IRD P. A cette occasion seront traités

les problèmes d'intérêt commun entre notre association et l'Institut.

Signalons également une modification de la composition du Conseil d'administration de l'IRD P qui voit accroître de deux délégués la représentation des associations.

Divers

Au chapitre de la correspondance diverse, trois points à retenir :

- une proposition de la revue « Sciences et Vie » pour des abonnements à prix réduit à l'intention du corps enseignant et des élèves sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir lorsque nous aurons davantage de détails ;
- des remerciements du SLV pour les 3000 francs qu'a rapportés la campagne d'aide au tiers monde parue dans nos colonnes ;
- une télégramme de solidarité adressé au premier ministre du Canada à la suite de l'emprisonnement d'un collègue défendant les droits des associations d'enseignants.

F.B.

CARESP-Information

Le Cartel romand des associations du corps enseignant secondaire et professionnel (CARESP) a élu son bureau pour 1973-1974.

Président : M. Roger Saugy, Château-d'Ex.

Vice-président : M. Maurice Renvey, Attalens.

Secrétaire : M^{lle} Monique Mischler, Lausanne.

Trésorier : M. Bernard Studer, Aubonne.

Le Conseil des délégués du CARESP a, en outre, adopté des résolutions demandant à la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin :

- a) de faciliter la libre circulation des enseignants secondaires entre les cantons ;
- b) de donner la possibilité aux enseignants qui le désirent de participer à la formation continue organisée dans d'autres cantons que le leur ;
- c) de donner la possibilité au corps enseignant d'obtenir des congés de perfectionnement.

La formation des maîtres de demain

La commission mise sur pied par la conférence des directeurs et chefs de Département d'instruction publique (EDK) comprend :

- des directeurs de séminaires et d'études pédagogiques ;
- des professeurs d'université (Aebli) ;
- des assistants en pédagogie ;
- deux délégués de la KOSLO ;
- un délégué de la SPR ;
- ... en tout 22 personnes.

Elle s'est mise au travail en automne 1970. Elle pense rendre son rapport à l'EDK vers la fin 1973, sous la forme de deux livres.

Actuellement, l'on procède à la synthèse des travaux des deux sous-commissions « structures » et « curriculum ».

La sous-commission « curriculum » évalue et intègre, dans le document final, des rapports fournis par des tiers spécialisés en matière d'enseignement.

Le document final traitera des sujets suivants : (table des matières du document final)

1. Considérations générales sur le curriculum de la formation du maître primaire.

Elaboration d'un document « plan d'études », destiné à soutenir l'effort de coordination entre cantons. Ce document doit être une aide et servir de ligne directrice.

Il préconise une grande flexibilité dans l'aspect institutionnel, mais conseille des exigences égales ou équivalentes

pour la formation de tous les maîtres primaires suisses.

2. L'image professionnelle du maître. Vues prospectives.
3. La relation formation générale-formation professionnelle (des enseignants!).
4. La relation formation professionnelle générale et spécialisation. Nécessités et possibilités de spécialisation (degrés supérieurs). Formation continue obligatoire.
5. Structure institutionnelle de la formation des maîtres. Description de deux modèles de formation : a) écoles normales (séminaires) ; b) maturité plus études pédagogiques.
La formation du maître sera, en principe, de niveau universitaire, ce qui ne signifie pas que les institutions de formation doivent être obligatoirement rattachées à des universités.

6. Les disciplines de formation professionnelle.

Insertion dans le document de rapports traitant l'état actuel des connaissances en matière d'éducation (sciences de l'éducation, rapports rédigés par des hommes de science). Plan d'études minimal de ces disciplines, avec proposition d'horaire.

7-11. Directives pour maîtres de méthodologie ; théorie et pratique dans la formation des maîtres ; propositions pour un concept de formation permanente des maîtres, pour la collaboration des cantons en matière de formation de maîtres.

Section du district de Lausanne

Liste des membres du comité de la Société pédagogique lausannoise

Président : MAYOR Maurice, chemin de Sous-Mont 10, 1008 Prilly, tél. 24 35 41.

Vice-président : OESCH Roland, chemin de la Roche 18, 1020 Renens, tél. 25 20 49.

Secrétaire à la correspondance : GROGNUZ Daniel, rue de la Mèbre 21 bis, 1020 Renens, tél. 34 41 13.

Secrétaire aux procès-verbaux : GENTIZON Marcelle, Marterey 31, 1005 Lausanne, tél. 28 45 59.

Secrétaire aux convocations : CHA-PUISAT Suzanne, Victor-Ruffly 30 bis, 1012 Lausanne, tél. 32 34 20.

Caissier : MAMIN Jean-François, 1111 Clarmont, tél. 77 34 34.

Responsable pédagogique : TANNER Claude, Rapille 7, 1008 Prilly, tél. 25 51 50.

Vérificateurs des comptes SPL :
— MATTENBERGER Michel, Entrebois 13, 1000 Lausanne, tél. 32 89 92 ;
— MERCIER Roland, La Biollaz, Montblesson, tél. 32 42 79.

Présidents des associations communales

Lausanne : PASCHE Richard, ch. Giger-de-Prangins 19, 1004 Lausanne, tél. 35 24 75.

Prilly : ANDRÉ Raymond, chemin des Charmilles 7, 1008 Prilly, tél. 35 20 06.

Pully : HENRY Charles, chemin Rochettaz 35, 1009 Pully, tél. 28 62 19.

Renens : AMBRESIN Jean-Jacques, chemin Corjon 7, 1020 Renens, tél. 34 85 88.

Crissier : PANCHAUD André, chemin Pernessy, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 32 71 97.

Cheseaux : REYMOND François, Grands-Champs 5, 1033 Cheseaux, tél. 91 17 43.

Liste des délégués et suppléants-délégués de la section de Lausanne (SPL) à l'assemblée des délégués de la SPV

CLAVEL Albert, Lausanne
BADOUX Lisette, Lausanne
VIVIAN Louis, Lausanne
ROUD Jacques, Lausanne
OESCH Roland, Renens
ZWAHLEN Louis, Renens
AMBRESIN Jean-Jacques, Renens
PERRIARD Jean-Claude, Pully
HENRY Charles, Pully

Vaud

Cotisations SPV

L'Imprimerie Corbaz ayant été dans l'impossibilité d'encarter dans le N° 10 de l'« Educateur » le bulletin de versement — carte de membre — annoncé dans notre communiqué, nous attirons votre attention sur le fait que ce document doit vous être parvenu avec le N° 11.

Nous vous prions d'excuser ce regrettable contretemps absolument indépendant de notre volonté.

Secrétariat général SPV.

Commission d'achats SPV

Désirez-vous... TV noir/blanc, couleur PAL-SECAM, électrophones, chaînes High Fidelity/ stéréo ?

ÉCRIVEZ à la commission d'achats qui vous enverra tous renseignements utiles (cartes de rabais, plus possibilité d'acquérir un ou plusieurs appareils de votre choix).

Adresse : Commission d'achats SPV, secrétariat central SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne.

CHARLES Claude, Pully
GUIGNARD François, Prilly
TANNER Claude, Prilly
MAYOR Maurice, Prilly
MAMIN Jean-François, Crissier
PANCHAUD André, Le Mont-sur-
Lausanne
REYMOND François, Cheseaux

Suppléants-délégués

MATHEZ Claudine, Lausanne
RIBOLZI Jean, Lausanne
MAYOR Fernand, Renens
AEBIN Eliane, Prilly
GENTIZON Marcelle, Lausanne
PICHARD Catherine, Lausanne
GRAND Philippe, Cheseaux

Membres du comité cantonal rattachés à notre section

PERREAUD Ferdinand, Romanel-sur-
Lausanne, tél. 34 85 53.
FLUCK Jean, avenue Valmont 1, 1000
Lausanne, tél. 32 02 84.

CONGRÈS SPV le 19 mai

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausan-
ne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

Communiqués

Le local de la SPG, à l'Ecole pri-
maire de Saint-Jean, est maintenant
équipé d'un téléphone.

Il sera ainsi possible d'atteindre le
comité plus facilement, en principe le
mercredi après-midi et le vendredi tou-
te la journée au N° 44 82 30.

Le 12 avril, le comité organise un
repas des membres honoraires retrai-
tés de la SPG en l'honneur des 80 ans
de Robert Dottrens (nous y reven-
drons).

Que tous ceux qui souhaitent se

joindre à nous prennent contact avec
le président (tél. 41 73 22 ou 44 82 30).

Rappel important

Le 3 avril, à 20 h. 30, salle 48, à
l'Université: **ASSEMBLÉE GÉNÉ-
RALE.**

Ordre du jour:

1. Informations du comité.
2. La SPG et la vie politique (2).
3. CIRCE II.
4. Divers et propositions individuel-
les.

Des informations parviendront aux
membres actifs par envois individuels.

CIA, notre caisse de prévoyance en 1973 (5)

Avant de poursuivre l'étude des structures de la CIA, il nous a semblé opportun de préciser certains points qui relèvent de l'actualité. Il s'agit, bien sûr, de l'incidence sur la CIA des dernières améliorations de l'AVS, et notamment de l'intégration dans notre traitement des allocations provisionnelles et de vie chère.

Les collègues qui auront pris la peine d'examiner en détail leur bulletin de traitement de mars 1973 auront éprouvé un sentiment d'agréable surprise mêlée d'in-crédulité. La retenue CIA est en effet presque trois fois moindre que l'an dernier, pour en arriver à ne dépasser qu'à peine la retenue AVS! Mais ne nous réjouissons pas trop: cela ne durera pas. Car si, par extraordinaire, nous ne payons en ce mois de mars que le taux théorique de 6% du traitement cotisant, n'oublions pas que nous sommes placés dans

un système de capitalisation intégrale, et qu'à la moindre augmentation (annuité légale ou revalorisation) les RAPPELS bien connus (mais fort mal accueillis) auront vite raison de ce 6% théorique.

Pour tenter d'expliquer cette diminution inespérée de la cotisation CIA, il nous faut rappeler deux faits:

1. L'importante revalorisation des traitements de 1971 a donné lieu à un rappel tellement élevé que l'on a dû prévoir son étalement sur deux années, 1971 et 1972. La perception de

ce rappel est maintenant terminée — premier élément qui explique la baisse de votre cotisation CIA.

2. La cotisation AVS, initialement de 2,4%, puis de 3,1%, vient d'être portée à 4,5% du traitement total, ce qui augmente d'autant la part du traitement assurée par l'AVS. On sait, en effet, que le montant total de la retraite égale 75% du dernier traitement, rente AVS INCLUSE. Or, si la part AVS AUGMENTE, la part CIA DIMINUE d'autant, puisque ces 75% ne peuvent être dépassés, semble-t-il (pour l'instant). Les raisons de cette faible retenue étant exposées, voyons maintenant quelle est l'innovation que la CIA nous propose, en suite à l'augmentation de la part AVS.

Chacun sait que son traitement se dé-
compose ainsi:

- un salaire de base;
- une allocation provisionnelle;
- une allocation de vie chère;

les deux allocations représentant environ 25% du traitement total.

Chacun sait aussi (et le déplore) que sa retraite est calculée par rapport au seul salaire de base! Comme ce salaire de base, sans les allocations, représente environ 75% du traitement total, comme par ailleurs la retraite équivaut aux 75% du salaire de base, la retraite effective ne représente que $75\% \times 75\% = 56\%$ du traitement total, AVS incluse!

Cette chute assez désagréable du pouvoir d'achat a de quoi refroidir considérablement l'euphorie de tous ceux qui se réjouissaient de faire valoir leur droit à la retraite. Fort heureusement, la CIA nous propose une solution dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est, dans le système actuellement en vigueur, très avantageuse. Mettant à profit le quasi-doublement de la part AVS, la CIA se propose d'intégrer dans le traitement les deux allocations citées. Le traitement ainsi adapté prend le nom de **traitement déterminant**, sur la base duquel sera calculée la retraite de 75%. Nous toucherons ainsi effectivement 75% du dernier traitement (sous réserve, bien entendu, des nouvelles augmentations du coût de la vie) et non plus 56%. Ainsi, chacun profitera du quasi-doublement de la rente AVS (ce n'est que justice, et même au-delà. Car, et nous insistons sur ce point, ce n'est que parce que la part AVS augmente que l'intégration des deux allocations dans le salaire devient possible sans qu'un trop lourd déficit technique s'ensuive pour la caisse. Il y aura toutefois inévitablement un déficit technique, d'autant plus important que les traitements assurés sont plus élevés. En

effet, la part AVS plafonne à 800 francs (rente simple) et à 1200 francs (rente couple) dès 2400 francs de revenu mensuel. La rente AVS étant constante à partir de ce montant, la part CIA sera donc variable et augmentera proportionnellement aux 75 % du traitement diminués de la part AVS. (Voir tableau en fin d'article.)

Nous ne garantissons pas l'absolue exactitude de ces chiffres, qui sont une estimation. On en arrive ainsi à déceler des inégalités dans les prestations de la caisse, jouant en faveur des revenus les plus élevés. Cela est dû au plafond AVS, et au fait que pour maintenir une retraite totale de 75 % la part CIA doit croître d'autant plus que le dernier traitement est plus élevé. Ce phénomène existait bien entendu déjà avec les anciennes rentes AVS. Il n'en demeure pas moins qu'après l'intégration les retraites marqueront une amélioration plus forte que si en leur eût simplement ajouté l'augmentation AVS, et d'autant plus forte que les traitements sont plus élevés. La

seule solution pour éviter ce phénomène réside dans la séparation des deux piliers, CIA et AVS, qui pour l'heure n'en font, en fait, qu'un seul. Mais ceci est une autre histoire, et nous en parlerons dans quinze jours.

Pour l'instant, au cas où ces innovations auront été acceptées par l'assemblée des délégués, la question est de savoir quel sera le montant du rappel nécessité par cette intégration, qui coûte en fait plus cher que n'a augmenté la part AVS. Et ne perdons pas de vue que la dévaluation poursuivant son chemin, nos salai-

res seront automatiquement réévalués d'année en année. Or une nouvelle intégration de ce type ne sera plus possible, un nouveau doublement de la rente AVS étant absolument hors de question. Donc, le problème se reposera périodiquement. C'est ainsi que nous en arrivons, une fois encore, au seul véritable problème : problème des structures de la CIA.

En effet, seul un système mixte (répartition + capitalisation partielle) est à même de nous éviter, pour l'avenir, de sérieuses désillusions.

(A suivre)

J. Jaecklé.

Dernier traitement	Retraite 75 %	Dont AVS (rente simple)	Dont CIA	% CIA
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
2400	1800	800	1000	55 %
3200	2400	800	1600	67 %
4000	3000	800	2200	73 %
4800	3600	800	2800	78 %

Les enseignants et les centrales nucléaires

Si tout le monde admet que des physiciens fassent connaître leur point de vue sur des problèmes tels celui des centrales nucléaires, si on comprend aisément que les médecins expriment leur crainte ou leur confiance, si certains souhaitent que la population dans son ensemble soit consultée, il n'est pas évident pour tous que les enseignants aient à faire valoir un avis.

Quatre de nos collègues, directement concernés puisque habitant la région du Mandement où devrait se construire la centrale nucléaire de Verbois, ont attiré l'attention du comité de la SPG sur les responsabilités particulières des enseignants et ont souhaité pouvoir constituer un dossier ouvert à tous nos collègues.

Il s'agit moins de confronter des arguments techniques, bien qu'ils soient importants pour savoir de quoi l'on parle et ce sur quoi on réfléchit, que de mieux comprendre nos responsabilités d'instituteurs face à des projets qui engagent de manière certaine l'avenir des enfants d'aujourd'hui.

Le comité a estimé à son tour qu'une réflexion des enseignants sur le problème des centrales nucléaires était nécessaire. Aussi a-t-il fait siennes les préoccupations des quatre collègues genevois ; il a donc décidé d'appuyer leur initiative et d'ouvrir le dossier dans l'« Educateur », souhaitant que d'autres collègues (genevois ou romands) s'expriment à leur tour, pour ou contre la construction de centrales nucléaires. Voici donc un premier document.

Le comité.

« Dans l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques, l'utilisation de l'énergie nucléaire apparaît comme une nécessité inéluctable...

Du point de vue actuel de l'environnement, les centrales nucléaires sont propres ; elles polluent beaucoup moins l'atmosphère que les autres, car elles n'émettent aucun gaz. »

LOUIS NEEL,
Prix Nobel de physique.

tions extrêmes de sécurité sont prises, les très grandes quantités de matériaux radioactifs que contiennent les réacteurs constituent un danger permanent... Dans un programme de fission conduit à grande échelle, les déchets radioactifs deviendront rapidement si importants que l'empoisonnement total de notre planète est possible. »

HANNES ALFVEN,
Prix Nobel de physique.

Nous sommes tous concernés. Demain peut-être, nous apprendrons tout à coup qu'il est question de construire une centrale nucléaire près de notre village, aux

abords de notre ville, que des terrains ont déjà été vendus, que des projets sont élaborés, parfois très discrètement. Les autorités fédérales nous promettent la construction de plusieurs centrales nucléaires en Suisse romande, et dans un avenir relativement proche. Que nous soyons cependant appelés à vivre dans leur voisinage immédiat ou à plusieurs centaines de kilomètres, nous sommes tous concernés, personne ne peut y échapper.

« Nous avons besoin d'électricité, nous avons besoin d'énergie et nous avons la possibilité d'en produire proprement et à bon compte. » Pour nous en convaincre, la radio, la télévision, les journaux se chargent de nous le répéter.

— Mais oui, profitons-en, nous n'allons pas nous opposer au « progrès ». Nous en reparlerons. Il existe déjà un certain nombre de centrales qui fonctionnent, aux Etats-Unis notamment, chez nous en Suisse ; des scientifiques les ont étudiées et les contrôlent. Nous en parlerons encore.

Sensibilisés tout d'abord par le projet d'une construction gigantesque non loin de réserves naturelles (500 m !), quelques enseignants se sont réunis pour étudier la nécessité d'un tel projet et vite ils sont arrivés à la conclusion que le côté esthétique était inquiétant mais qu'il existait d'autres aspects plus inquiétants encore, qu'il était nécessaire qu'ils s'en préoccupent et qu'ils en parlent.

Maîtres ou maîtresses d'école, nous sommes confrontés chaque jour à des problèmes humains. Nous travaillons

« Les dangers associés à l'énergie de fission n'ont pas été suffisamment pris en considération... Même si des précau-

pour le bien, à longue échéance, de ceux dont nous avons la charge. Notre salaire, notre emploi ne dépendent pas directement de notre travail. Nous sommes souvent plus entraînés et plus libres que d'autres pour réfléchir aux problèmes humains et pour nous prononcer. C'est pour cette raison que nous pensons avoir notre mot à dire ; nous pouvons attirer l'attention de ceux qui, par nécessité du moment, souscrivent au « progrès », à n'importe quel prix.

Nous souhaitons, par le premier sujet qui sera présenté ci-dessous, susciter un débat ouvert et pouvoir répondre aux questions qui se poseront. Nous attendons les remarques et les critiques de chacun.

Denis Perrenoud, 1236 Cartigny.

Jean-Daniel Cattin, 1249 Russin.

Charles Matthiss, 1242 Satigny.

Christian Honsperger, 1249 Dardagny.

Premier projet romand : la centrale nucléaire de Verbois

(Tous les renseignements donnés proviennent d'ouvrages, d'articles ou de conférences de personnes favorables aux centrales nucléaires.)

Toutes les eaux exploitables de nos montagnes et de nos cours d'eau ont été actuellement captées pour produire de l'électricité. Il n'existe en Suisse plus aucune possibilité de créer de grands barrages et des usines hydro-électriques. Il s'agit tout de même de faire tourner des alternateurs nouveaux pour répondre à la demande d'électricité.

Cette possibilité existe grâce aux centrales nucléaires. Dans le projet envisagé en Suisse romande, les alternateurs seraient mis en mouvement par des turbines à vapeur. Pour produire la vapeur nécessaire, on utiliserait la fission d'atomes d'uranium par une réaction en chaîne qui, dans certaines conditions, dégage une chaleur intense. C'est là, en quelques mots, le principe même du fonctionnement d'une centrale nucléaire.

L'uranium, le combustible utilisé, nous viendrait de l'étranger ; quelques centaines de tonnes par an seraient nécessaires pour la marche normale de l'usine. Il serait possible de stocker des réserves, au voisinage de l'usine par exemple, pour plusieurs années. Périodiquement, il conviendrait d'acheminer ce combustible à une usine de retraitement pour permettre sa réutilisation. Ce genre d'usine n'existe pas chez nous et il semble exclu d'en envisager une. C'est en Belgique, à Mol, que nous devrions expédier cet uranium

après un séjour d'environ 7 mois dans la piscine de la centrale. Cette usine nous remettrait les déchets inutilisables résultant de ce retraitement afin qu'ils soient stockés chez nous.

Tous les transports de ces matériaux seraient organisés avec le plus grand soin, car le moindre accident pourrait avoir des conséquences fâcheuses. En effet, il faudrait qu'en aucun cas les produits transportés soient brutalement séparés de leur enveloppe spécialement préparée pour le transport. Ces produits (combustibles irradiés, déchets, matériaux radioactifs), s'ils étaient libérés en même temps, ce qui paraît tout à fait improbable, seraient alors capables de polluer notre environnement de façon irréversible (il faut remarquer qu'il ne s'agirait pas d'une explosion). Les promoteurs des centrales nucléaires peuvent nous assurer que ce risque d'accident serait pratiquement inexistant. Les containers, les véhicules utilisés pour les transports ont été particulièrement étudiés !

Les déchets inutilisables dont il a été question plus haut seraient donc remis à notre pays, les usines de retraitement ne pouvant se charger de les stocker. Actuellement, il est difficile d'obtenir des renseignements précis sur ces lieux de stockage. On sait toutefois qu'il s'en trouve à Lucens, dans les profondeurs de la centrale expérimentale qui a dû être abandonnée ; certains déchets ont été, dernièrement encore, précipités dans les océans, notamment au large du golfe de Gascogne. Ces lieux, ancienne usine de Lucens ou fonds marins (on encore mines de sel), ont été choisis par des scientifiques pour leur caractère de sécurité. Au cas où les containers se fractureraient, à la suite de tremblements de terre ou plus vraisemblablement par corrosion, le danger de contamination ne serait pas grand, affirment-ils ; les courants étant supposés pratiquement inexistantes dans les fosses marines et une caverne telle que celle de Lucens présenterait une protection naturelle suffisante.

Dans le cas de stockage de déchets sur terre ferme, il est prévu un système de refroidissement permanent et un contrôle soigné. Ces déchets, pendant plusieurs centaines d'années, voire des milliers ou des dizaines de milliers, continuent à être actifs, il n'existe aucun moyen de les arrêter ; ils se modifient, passent par différents stades, se transforment parfois en éléments inconnus à l'état naturel sur notre terre ; en l'absence de contrôle, ils pourraient se répandre et on les retrouverait partout, disséminés dans l'eau et l'atmosphère.

En envisageant la construction d'une telle centrale, la société promotrice EOS

(Energie Ouest Suisse) se prépare à répondre aux demandes accrues qui lui seront faites. A ce titre, elle se considère comme un service public. Nous en parlerons aussi...

(A suivre)

Tribune libre

A propos d'un jugement serein

(Réponse à E. Fiorina)

Or donc de l'avis du très sérieux « Larousse », juger du point de vue de S. Plus c'est « se placer au-dessus d'un point de vue humain, sans souci de réalisme », Planer, en quelque sorte.

De votre temps, on a bien travaillé, c'est certain. On a transmis, entre autres, cet outil merveilleux : le langage (avec tous les accessoires indispensables : vocabulaire, grammaire, règles pour l'usage de la précédente, amour inconditionné de l'orthographe, qui fait qu'aujourd'hui je ne sais pas comment écrire mon titre, etc.). Par la même occasion on a laissé sciemment se creuser l'écart entre eux, issus de milieux valorisant qui auraient de toute façon enrichi leurs connaissances au fil des années, et ces autres — qu'on ne peut tenir pour responsables de la pauvreté matérielle et culturelle de leurs parents — qui ont senti tout au long de leur scolarité, dans ces années de quiétude pédagogique où votre génération enseignait, que l'instruction dite publique était une manière à peine camouflée de sélection.

Sans reprendre les cinq points soulevés, disons encore que dans ces années, austères j'en conviens si je pense à la période de la guerre, il était néanmoins relativement facile à tenir, ce rôle d'enseignant : le régent, si bien nommé, savait tout, il était seul dispensateur du « savoir », rarement mis en concurrence ou en porte-à-faux par l'extérieur : la radio balbutiait encore, la télévision était inexistante, la publicité n'avait pas de moyens, la presse à sensation était dans les limbes ou réfugiée hors d'atteinte, les bandes dessinées bien innocentes : « Bécassine » ou « Les Pieds nickelés » n'étaient pas bien méchants ; les livres de vulgarisation scientifique n'existaient pas. On pourrait continuer longtemps, dire aussi que dans un temps où le monde était partagé en deux blocs : les assaillants et les autres, il n'était guère compliqué de répondre à un enfant qui demandait : les-

¹ Jugement serein ou jugement de serin ?

quels ont raison? Les choses se sont joûment gâtées depuis, nous offrons à nos enfants un choix varié de conflits, violences et autres joyeusetés souvent mortelles où il est difficile, parfois impossible, de dire: celui-ci a raison, cet autre a tort parce que le lendemain celui qui précisément dans telle circonstance semblait dans le vrai, agit dans un autre coin du monde, de façon insoutenable, et les élèves le voient, l'apprennent, le savent.

Allons, vous le dites, la plupart des enfants que vous avez formés n'ont pas si mal tourné: voyez ce que nous sommes devenus. A moins que le comité ne soit constitué que de ces cas aberrants à la façon des dessins de Ed. Bürgler! C'est vrai, vous n'avez ménagé ni votre temps, ni votre peine (nous non plus, d'ailleurs, le savez-vous?), mais, de même qu'on ne voyage plus en diligence en 1972, reconnaissez avec nous que les temps ont changé: qu'à une époque ont réussi des méthodes, des façons d'être qui, pour excellentes qu'elles étaient dans leur contexte, ne sont peut-être plus de

mise actuellement et qu'il nous faut en chercher d'autres. C'est bien là le plus difficile. Ce serait si simple de se contenter d'imiter, comme on copie du mobilier ancien en faisant du Louis XV tout formica. Mais qui fait grincer des dents.

Quant au président qui joue sur deux tableaux gageons qu'en fait de barricades, il risque plus d'en élever à la manière de celles de la Commune, que de les sauter pour se mettre à la solde de qui que ce soit.

Mais sait-on de quels sombres desseins se nourrit l'esprit de notre agent double?

L. Urben.

Rédacteur de la rubrique genevoise

Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.

Collaboratrices:

Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.

Françoise VAGNEUX, rue de la Canonnière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47

Neuchâtel

Entretien DIP/CC

Une rencontre entre le chef du département et le comité central SPN a eu lieu le 20 février à la salle des Chevaliers.

Le CC avait été chargé de rédiger une liste des questions que nous désirions discuter au cours de cette séance. La voici:

Ordre du jour

1. Application des mesures envisagées dans le rapport intermédiaire de la Commission cantonale d'étude pour l'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire.
2. Modalités de paiement des primes de fidélité.
3. Remplacement des membres du corps enseignant mandatés dans des commissions officielles.
4. Problème posé par le nombre des échecs scolaires, en relation avec la surcharge des programmes scolaires et les horaires, la fatigue des élèves.
5. Communiqué de la Chancellerie d'Etat après les incidents du 2 novembre 1972 lors du défilé militaire.
6. Malaise répandu dans le corps enseignant à propos des différences de

salaires entre des pédagogues de même formation.

7. Divers.

Avant de développer ces différents points, M. François Jeanneret rappelle qu'un an déjà s'est écoulé depuis le dernier entretien à ce niveau. Cette nouvelle entrevue va permettre de refaire le point. MM. R. Hugli et J.-Ph. Vuilleumier sont parmi nous puisque notre comité est composé de membres recrutés dans les degrés primaire et secondaire.

G. Bouquet signale que les préoccupations actuelles de la SPN sont « extradépartementales » et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas sollicité plus tôt de nouveaux contacts.

Point 1

Le CC remercie le DIP de son intérêt pour la section P. Le rapport intermédiaire est positif et une partie des options fondamentales défendues par la SPN sont concrétisées. G. Bouquet exprime le vœu que ces options — qui ne sont encore que des propositions ou des recommandations — ne restent pas lettre morte...

Elles doivent devenir opérationnelles par arrêté. Leur mise en application doit commencer dès l'année scolaire 1973/74.

Les recommandations prioritaires sont:

- définition de la section P;
- engagement du maître de la section P;
- aménagement de l'horaire du maître de la section P;
- équipe de direction d'un centre multilatéral.

Les autres points, plus techniques, seront mis en place ultérieurement.

Le chef du département désire connaître l'état des relations humaines dans les centres multilatéraux; G. Bouquet se déclare satisfait des mesures prises et souligne que les relations humaines sont généralement excellentes.

Point 2

Un certain malaise règne à ce sujet. Le DIP rappelle les garanties données lors de la présentation du règlement d'application du 21 décembre 1971 quant à la manière d'interpréter ce document.

L'article 68 est clair: « Pour le calcul des années complètes d'activité ininterrompue, il est tenu compte:

- a) du temps passé au service des écoles publiques neuchâteloises avant la nomination;
- b) du temps passé dans toute fonction publique rétribuée conformément aux dispositions de la loi concernant les traitements des titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat du 19.10.1971. »

Le département précise encore à ce sujet que:

- la date à laquelle ont été atteints les 25 ou 40 ans de service compte pour les enseignants plus âgés;
- que pour les porteurs du certificat pédagogique ayant obtenu leur titre en juillet, c'est le début de l'année scolaire (dans laquelle est inclus ce mois de juillet) qui est pris en considération.

Tous les instituteurs qui ont repris une classe en novembre doivent « défalquer » la période novembre-avril de leur compte. Ils étaient simplement des normaliens privilégiés gagnant leur vie plus tôt que prévu...

— si le certificat a été obtenu à un autre moment, c'est la date qui fait foi.

(L'article 68 n'impliquait pas l'obtention ou la non-obtention de quelque titre que ce soit.)

Le comité central écrira une lettre au DIP dans laquelle il précisera les points sur lesquels il désire encore des éclaircissements.

Rappelons que ces primes sont versées automatiquement par l'Etat.

Point 3

Notre comité a demandé l'appui financier et moral du DIP en faveur de ses membres mandatés dans des commissions officielles ainsi que pour les séances de préparation des commissions inter-cantoniales. Cet appui pourrait se faire sous la forme d'une large information des autorités communales intéressées par le département.

Dans sa réponse, le DIP souligne que sont considérées comme commissions officielles toutes celles mandatées par une autorité et qu'il est dans l'intérêt des deux partenaires de limiter ces mandats dans leur intensité. Dans la mesure du possible, le département a décidé de faire siens les représentants désignés par la SPN.

Les préséances de CIRCE sont considérées comme séances officielles.

S'il est difficile pour le Département d'aviser chaque autorité scolaire avant chaque séance, il peut informer ces autorités du mandat du maître désigné. L'inspecteur d'arrondissement peut intervenir. L'attitude du maître est déterminante et peut encourager l'autorité scolaire à lui accorder les facilités qu'on lui demande...

Point 4

De nombreux facteurs entrent en considération : déplacements, fatigue, difficultés d'adaptation, vitesse de croisière plus rapide. Tous ces éléments seraient dignes d'être étudiés d'une manière approfondie et constituent autant de causes d'échecs. Ils ont doublé depuis l'introduction des épreuves d'orientation. Les programmes sont-ils surchargés ? Les horaires trop lourds ? L'essentiel est de reconnaître que le mal existe et de tenter d'y trouver remède.

Le DIP a déjà pris des mesures. Les titulaires de 1^{re} année primaire ont reçu des directives visant à diminuer les échecs à ce niveau. Une classe d'adaptation a été ouverte à La Chaux-de-Fonds, au collège de la Promenade (niveaux 2 et 3 primaire). Une vaste opération de soutien pédagogique aide à rattraper les élèves momentanément en difficulté, opération dont l'efficacité devrait être renforcée par l'application stricte des consignes se rapportant à la petite classe. Le 28 % des élèves de nos écoles est constitué d'étrangers, d'où une certaine vulnérabilité...

L'instabilité sociale actuelle est également un facteur important et les souhaits, souvent démesurés, des parents, la diminution du sens de l'effort ne favori-

sent guère une passation normale des épreuves sélectives.

Un allègement des programmes ne peut être le seul remède ! Envisageons l'éventualité d'une prolongation de la scolarité, ou celle d'une diminution... L'école pourrait-elle encore remplir sa mission ?

La commission proposée par la SPN aurait donc une quantité de facteurs à considérer et à chercher de nombreuses solutions. Le fait de tenter parfois de donner à chaque élève toutes ses chances au moment des épreuves d'orientation est certainement responsable (sans favoritisme de la part du maître) de quelques mauvais « aiguillages ».

On parle souvent de ce taux de 30 %, fixé une fois pour toutes. Cette proportion est-elle vraiment rigide ? Le problème est posé.

Revaloriser la section P est donc une nécessité. Plusieurs moyens d'y parvenir s'offrent à nous. Certaines branches méritent une plus grande place dans le découpage horaire en 2, 3 et 4 P. L'éventail des possibilités offertes aux élèves de 4^e P serait élargi :

- bureau, vente, commerce (plus d'heures d'allemand), formation paramédicale, etc. ;
- plus de facilité pour les jeunes gens d'accéder aux sections techniques des écoles de métier (plus de mathématique).

L'Etat et le secteur privé prouvent, par leurs réalisations que les métiers manuels méritent d'être choisis. Un bon apprenti vaut beaucoup mieux qu'un mauvais étudiant... Ces métiers permettent de « réussir » dans la vie aussi bien que les professions intellectuelles.

De toute manière notre système actuel d'orientation laisse à désirer et semble même négatif. Le chef du département donne son accord pour qu'une étude soit mise en route. (Pour éviter trop de redites, je renvoie ceux que ce problème intéresse à l'« Educateur » N° 6.)

Pour conclure, rappelons que notre devise doit être « les exigences conduisent au succès ».

Point 5

Le comité central craignait que les termes du communiqué de la chancellerie laisse planer un doute quant au sens du civisme des membres du corps enseignant primaire et préprofessionnel.

Dans sa réponse, le chef du département affirme que nous ne sommes pas du tout visés par ce communiqué et que nous pouvons considérer cette affaire comme classée.

Il rappelle encore l'« erreur de jeu-

nesse » de la section de Neuchâtel qui, bravant les canons de la hiérarchie, s'était adressée directement au chef du DIP, provoquant chez ce dernier une certaine impatience, mouvement d'humeur déclenché par le ton quelque peu « gavrochard » de la lettre en question !

Point 6

La formation et le titre des enseignants primaires et préprofessionnel sont identiques, de même que leurs obligations. Les traitements, eux, ne sont pas les mêmes...

Le chef du DIP rappelle que jusqu'en 1966, cette différence existait déjà puisque les maîtres du degré supérieur souffraient le même traitement que leurs collègues du degré inférieur ou moyen mais avaient des obligations plus lourdes.

A force de vouloir égaliser ces traitements, ne coure-t-on pas le risque du passage à l'heure annuelle ? N'oublions pas nos collègues « bésistes » et licenciés.

La commission prévue par la loi sur les traitements pourrait fort bien s'occuper de ce problème. La SPN a une option à prendre : la section P risque d'être attirée par ce qui se trouve à côté d'elle... ou au-dessous. Il appartient aux enseignants de trouver les critères de calcul des traitements. Une tâche bien délicate où les risques de discorde ou de délabement sont grands.

Le département ne pense pas que la considération de la population soit proportionnelle à nos traitements. C'est un point de vue, valable peut-être en dehors des grandes agglomérations. Dans un village, l'instituteur est appelé, de par sa formation à toutes sortes de tâches. Il est un rouage important. En ville, pris dans le tourbillon de la croissance économique, ses possibilités sont moindres. Son statut financier est plus important.

Point 7

Le bulletinier de l'« Educateur », dans le numéro 10 évoque la circulaire adressée aux titulaires des classes préprofessionnelles concernant l'emploi des laboratoires de langues. Le ton résolument approuvateur de ces quelques lignes fera oublier le ton légèrement ironique ou désabusé choisi pour ses articles du 22 décembre 1972.

J.-P. Bull.

(Suite page 285.)

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél.
(038) 53 28 60.

Assemblée des délégués 9 mars 1973

Jean-Claude Jeanneret de la section de La Chaux-de-Fonds préside cette assemblée. Il salue d'abord une représentante des jardinières d'enfants et le président de la SNPP.

La lecture du procès-verbal de la dernière AD n'est pas demandée ce qui permet de passer immédiatement à l'examen du rapport de gestion.

Une ou deux remarques au passage :

Intégration de la section P

Devient entre autres opérationnel le point suivant : font partie de la section P les classes de 1MP 2P 3P 4P terminales 8, 9 et développement supérieur.

Relations avec l'École normale

Notre collègue Hubert Guye va démissionner de la Commission des études pédagogiques. La section de Neuchâtel fait remarquer à juste titre que le corps enseignant primaire et préprofessionnel est mal représenté. En effet un seul membre de la SPN fait partie de cette commission.

L'examen de la déclaration d'intentions du CC ne provoque pas de grandes discussions. Toutefois, en ce qui concerne le chapitre de l'existence matérielle, la section de Boudry préférerait voir un **droit à la retraite** à 60 ans pour tous plutôt qu'une obligation.

Au sujet du rapport de gestion de la Commission pédagogique le président de CC Gérard Bouquet s'emploie à faire remarquer que le travail de cette commission est aussi considérable qu'efficace. Il en veut pour preuve qu'à la suite d'une enquête relative aux épreuves communes le DIP les a stoppées.

Après que les vérificateurs en aient donné décharge au caissier, les comptes SPN et SPN/VPOD 1972 sont acceptés à l'unanimité. Les mêmes vérificateurs sont nommés pour la nouvelle année à savoir : M^{me} L. Sobel et M. R. Cop.

Propositions des sections

La section de La Chaux-de-Fonds propose que la SPN entreprenne toutes les démarches nécessaires pour obtenir une participation paritaire avec voix délibérative aux séances des commissions scolaires.

Le CC quant à lui souhaite qu'un tiers des membres des commissions scolaires soit formé par des enseignants (les deux

autres tiers étant représentés par les autorités communales et les parents). Toutes les sections finalement sont d'accord avec l'avis du CC. Ces enseignants doivent-ils être mandatés ou non ? Pour le CC cela ne fait aucun doute. La force des enseignants est dans leur mandat. C'est une affaire importante car un collègue mandaté doit rendre des comptes.

Pour la section de Boudry, dans la pratique, le mandat paraît impossible voire même dangereux. Au vote l'amendement du CC est tout de même accepté à savoir :

« Le CC entreprendra les démarches nécessaires pour obtenir que dans les commissions scolaires, le tiers des membres soient des enseignants dûment mandatés et désignés par leur association. »

Une autre proposition ayant trait à des statuts SPN-VPOD de 1968 est peu claire. Le CC demande de revenir sur ce sujet de façon plus précise. Les sections de Boudry, Neuchâtel et Le Locle refusent d'entrer en matière. La section de La Chaux-de-Fonds retire donc son projet.

Une dernière proposition de cette section du Haut demande aux autorités par l'intermédiaire du cartel cantonal VPOD de supprimer l'écart de traitement existant entre enseignants hommes et femmes d'une part, entre instituteurs primaires et préprofessionnels d'autre part.

Le CC est déjà entré en matière sur ce point lors de sa dernière entrevue avec le chef du DIP. Il faut en effet assurer une unité très forte entre tous les membres du corps enseignant qu'ils soient primaires ou préprofessionnels. Un point à préciser : il est clair que l'alignement matériel sera demandé dans le sens d'une égalisation vers le haut et non pas vers le bas !

Face à cet important problème, certaines réticences apparaissent dans la section du Val-de-Travers. Cependant, l'amendement du CC est voté à l'unanimité.

La section du Locle demande que l'on envisage la création d'une commission cantonale d'achat pour le matériel audiovisuel, machines à écrire, etc.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Pour l'immédiat, le CC demandera l'admission de la SPN dans la commission qui existe déjà dans le canton de Vaud. A plus long terme, il pourrait envisager ensuite d'élargir cette affaire sur le plan romand.

Une autre proposition plus épicurienne celle-là provenant du Locle est acceptée sans discussion à savoir : que le corps enseignant reçoive aussi la liste des vins que l'Etat met à disposition de ses fonctionnaires.

Enfin, cette même section demande que le CC/SPN centralise les assemblées des délégués et les conférences des présidents de section en un endroit géographiquement mieux placé que Neuchâtel.

Le CC soumet une contre-proposition : que les AD aient lieu alternativement dans chaque district. Cette contre-proposition est acceptée et la prochaine AD aura lieu dans le district du Locle.

Le président du CC donne ensuite quelques communications concernant des affaires romandes :

- n'ayant pas été élaboré avec des associations d'enseignants le rapport concernant l'étude d'une deuxième langue a été renvoyé ;
- la décharge d'un poste d'enseignement a été demandée à la conférence des chefs de départements. Elle est acceptée en principe mais cette conférence ne veut pas assumer la charge financière de cette opération ;
- le Comité central romand a décidé de renforcer ses structures ;
- Les thèses du Congrès pédagogique romand ont été admises. Les congrès auront lieu tous les deux ans. Notre canton n'a malheureusement pas encore pu désigner deux rapporteurs neuchâtelois ;
- La formation permanente se dessine sur le plan romand ;
- enfin un merci tout particulier est adressé à nos collègues qui œuvrent dans l'un ou l'autre des groupes de travail. Grâce à eux aussi, la participation de la SPN aux choses de l'école n'est pas un vain mot.

Une discussion très nourrie à propos de notre situation face à la VPOD met un terme à cette assemblée.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le détail. En effet, une **assemblée générale extraordinaire** sera mise sur pied qui aura pour but de se pencher sur ce problème épineux et d'entrevoir les solutions permettant à notre association de sortir de cette impasse.

JPM.

Assemblée générale cantonale SPN

Il semble que la salle de spectacle de Fontainemelon soit prédestinée : à chaque virage essentiel, aux moments des grandes décisions, nous nous retrouvons en ces lieux.

De nombreuses personnalités assistent à nos débats parmi lesquelles le chef de service de l'enseignement primaire, le chef du service secondaire et son adjoint,

le secrétaire romand de la VPOD, le président de la SPR. Le chef du département nous rejoindra plus tard dans la matinée.

Grâce au trio Delisle nous commençons la séance en musique. Notre secrétaire rapporte les péripéties de l'assemblée de l'année dernière à La Chaux-de-Fonds. Le président du comité central passe en revue les différentes articulations de son rapport de gestion.

Une entrevue aura lieu prochainement avec M. Guido Nobel si bien que le CC préfère réunir une assemblée générale extraordinaire pour discuter le problème des rapports SPN-VPOD. Il est nécessaire de disposer d'un temps de réflexion, de « digérer » toute la documentation, toutes les informations.

Problème de la caisse de pension

Très peu de collègues désirent vraiment jouir de la retraite dès 60 ans. La plupart préfèrent « rehausser » pour une période plus ou moins longue. Il serait préférable d'abaisser le montant de nos cotisations — actuellement le cumul caisse de pension et AVS/AI dépasse le 12 % du salaire brut — qui ne devrait pas dépasser 10 %. Cette opinion est loin d'être partagée par la majorité de l'assemblée. Une autre suggestion est faite, celle de laisser le choix du titulaire atteignant l'âge de 60 ans de décider s'il est encore assez robuste pour continuer. Solution beaucoup plus souple. Elle tient compte de l'état de santé parfois précaire, de l'enthousiasme ou de la faculté du maître à s'adapter à l'évolution galopante de notre époque.

Le cartel fera sous peu des propositions offrant plusieurs variantes.

Dialogue DIP/CC

L'un de nos collègues demande si le comité central est renseigné à propos des diverses limitations de crédit envisagées par le département (ACOS, nombre de classes, etc.). La réponse négative de notre président ne satisfait guère notre collègue et provoque une de ces exclamations dont il a le secret, exclamation gestuelle, silencieusement éloquente ; rappelons toutefois que la SPN ne dispose d'aucun moyen de pression dans ce domaine et que le DIP n'a pas de comptes à rendre à notre association.

Allocution VPOD

Dans sa brève allocution, M. F. Meyer suggère, entre autres, que la SPN trouve d'autres moyens de financement. Le DIP ne pourrait-il pas participer à nos dé-

penses ? (réaction mitigée de l'assemblée). M. Meyer nous conseille vivement de « rediviser » la SPN en deux groupes distincts : l'un SPN/SPR, l'autre devenant un groupe d'enseignants primaires VPOD (réaction houleuse de l'assemblée). Cette séparation peut toutefois être évitée : devenons tous VPOD ! Solution dangereuse pour nos finances puisque la caisse perdrait le « bénéfice » réalisé sur les membres SPN « pure », solution entraînant le retrait de notre association de la SPR...

Membres honoraires

Le président du CC remercie et félicite douze membres du corps enseignant qui sont élus membres honoraires ; leur mission a été bien remplie, ils représentent la prime de fidélité des instituteurs et institutrices par leur attachement à leur idéal, à leur carrière. Ils sont un exemple à suivre.

Ce sont les collègues suivants : M^{lles} S. Desceudres, J. Guibert, M^{mes} Mad. Liniger, Simmen, M^m. H. Jacot-Guillarmod, X. Zurcher pour le Bas et de M^{lles} et M^{mes} Mad. Vaucher, A. Perrin, C. Perrelet, R.-M. Béguin, Marg. Perrin et M. M. Robert.

Allocution officielle

Dans son allocution, M. F. Jeanneret apporte le salut et les félicitations du département à ces douze collègues. En quelques mots, il remercie encore les maîtres et maîtresses ayant participé à CIRCE I et aux premiers pas du perfectionnement du corps enseignant en qualité de moniteur, d'animateur, de collaborateur. Le perfectionnement, dans notre canton est un aménagement moderne mais raisonnable. Le chef du DIP résume en quelques phrases ce qui a été dit dans l'« Educateur » à propos de l'intégration de la section P, de la « réforme » du système d'orientation au niveau 5 et 6.

M. Jeanneret tient à remercier tout particulièrement tous les enseignants qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, aux manifestations marquant le 125^e anniversaire de la République.

Membre d'honneur

M. Claude Zweiacker est élu membre d'honneur de notre association. Dans son allocution, Claude Zweiacker souhaite que les barrières « séparant » le DIP de la SPN restent basses comme elles le sont aujourd'hui. Selon lui, il faut que la SPN garde son unité ainsi seulement elle gardera son rang d'interlocuteur valable.

Il insiste encore sur le fait qu'il est fort rare qu'une association professionnelle décerne un titre, une « médaille » à un haut fonctionnaire d'un ministère de l'Education nationale. Preuve du bon esprit régnant entre les deux partenaires à ce jour.

Nous donnant rendez-vous pour la prochaine assemblée extraordinaire avant les grandes vacances, le président J.-J. Bellelève la séance.

J.-P. Buri.

District de Neuchâtel

Comité

Pour répondre au désir de nombreux collègues du Bas, le rédacteur neuchâtelois vous renseignera succinctement sur les activités du comité de district.

Nos prochaines séances auront lieu aux dates suivantes :

mardi 27 mars,

mardi 1^{er} mai,

mardi 29 mai,

mardi 26 juin.

Vous pourrez « interviewer » vos collègues membres du comité au bon moment ! Je vous rappelle, à tout hasard, la formation actuelle de ce comité : Pierre Ingold, R. Tailfer, D. Steiner, F. Houriet, E. Martenet, et pour les environs : Hélène Guillaume et J.-P. Buri. On attend incessamment un représentant du centre scolaire de Cressier.

Notre dernière séance a eu lieu à la Grappe (La Coudre) le 27 février. M. Jean Martin, directeur des écoles primaires de la ville, était notre invité. La conversation roula bon train et traita essentiellement de problèmes concernant l'école primaire.

Voici, développés brièvement, quelques points abordés dans cet entretien :

— locaux : la cohabitation primaire/préprofessionnelle continuera. De nouvelles constructions sont prévues mais pas avant 1980 pour les réalisés (1976 pour les optimistes). L'école primaire doit rester une école de quartier : on ne peut pas « déplacer » de tout jeunes élèves ;

— stabilité des colonnes : la direction s'efforcera de maintenir le plus possible ces colonnes 1 à 5 ainsi que la stabilité des effectifs ;

— gymnastique : les exigences fédérales ont changé. Elles sont de trois heures hebdomadaires au niveau primaire. Le déficit actuel est de 60 à 70 heures pour la ville. Il existe des clas-

les primaires sans leçons de gymnastique.

Nous avons également préparé l'assemblée générale de section du mercredi 7 mars.

Assemblée générale de section

Le corps enseignant de Cornaux a tenu à assister massivement à cette assemblée. Notre collègue Jacot sera chargé, en temps opportun, de trouver un local dans l'Entre-deux-Lacs afin de rompre avec la tradition qui veut que nos assemblées aient lieu à Neuchâtel.

Le procès-verbal de la dernière assemblée égaré aux Vieux-Prés (!) ne pourra être lu...

La lecture des différents rapports prouve que le volume des affaires traitées est

considérable, même à l'échelon du district.

Le recrutement préoccupe également le comité. Quelques noyaux d'irréductibles subsistent encore.

Le malaise SPN-VPOD est effleuré. Une prochaine assemblée générale cantonale extraordinaire donnera à chacun l'occasion de s'exprimer et de mandater le comité central.

Les membres présents décident que l'information générale se fera par deux canaux : par l'«Educateur» d'une part, par des circulaires dirigées régulièrement vers tous les collègues du district d'autre part.

Le comité en place est réélu à l'unanimité. Le comité remercie l'assemblée de son enthousiasme... empressé et de sa confiance.

J.-P. Buri.

ce N° 12 de l'«Educateur» paraît le 30 mars. Il est donc moins cinq pour s'inscrire... Nous espérons toutefois que ce sera déjà fait.

Formation d'animateurs en méthodologie de la mathématique

Ce cours de formation débutera au cours de l'année 1973-74. Les animateurs en seront :

M^{mes} Rübner et Vorpe, M^{ms}. Adam et Ferrario.

C'est l'EN de Delémont qui mettra une salle à disposition. Le cours comportera **14 séances**, soit le mercredi ou le jeudi après-midi. Le plan général prévu est le suivant :

- révision des notions théoriques ;
- mise en discussion du travail accompli ;
- préparation du travail des classes expérimentales ;
- présentation des moyens d'enseignement romands.

Nous savons qu'une trentaine d'enseignants SPJ s'y intéressent déjà. Nous prions celles et ceux de nos collègues qui désirent de plus amples renseignements pratiques de bien vouloir prendre contact avec la Direction du Centre de perfectionnement ou le Directeur du CIM, M. Ferrario.

H. Reber.

Jura

C'est parti !

Les enseignants jurassiens et biennois ont reçu le premier programme des cours de perfectionnement 1973. C'est un important document tant par la qualité que par le choix. Les éléments essentiels méritent d'être relevés :

Le schéma des cours

C'est celui que proposent les responsables cantonaux romands du perfectionnement du corps enseignant. Il est en effet indispensable de s'entendre sur la terminologie des expressions perfectionnement, recyclage et formation continue. La proposition romande met chacun à l'aise, de Porrentruy à Genève.

Les collaborateurs

Ce sont tout d'abord les enseignants eux-mêmes, consultés par le centre. Ce sont ensuite une douzaine d'institutions et d'associations dont vous découvrirez la liste en page 3 du programme. On peut donc affirmer qu'il s'agit d'un travail d'équipe.

Les cours

Leur nombre dépasse 120. C'est dire que nous aurons du choix ! A tout seigneur, tout honneur ! En priorité, il y a les cours d'introduction au plan d'études CIRCE. Les enseignants concernés les trouveront de la page 5 à la page 17.

Suivent les cours de recyclage et de formation continue pour tous les niveaux, de la page 18 à la page 41. Une lecture attentive de ces pages mettra les enseignants... en appétit. C'est le moins qu'on puisse dire ! Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges. Dans toutes les professions, il est nécessaire de **se tenir au courant**. Appelons cela recyclage ou perfectionnement, nous en avons besoin aussi...

Programme 1974

Nous sommes invités à remettre nos propositions jusqu'au 30 septembre 1973 à la Direction du centre.

En outre, une session de cours obligatoire aura lieu du 24 au 29 juin 1974. Ce temps sera pris sur le temps d'école et nous pourrons choisir le cours qui nous intéresse. Cette session pédagogique aura donc lieu pendant l'année longue. Elle sera certainement bien accueillie.

Divers

La Direction du centre nous prie de vous communiquer encore ce qui suit :

Les enseignants qui n'auraient pas reçu ledit programme ou toute personne intéressée peuvent en demander un ou plusieurs exemplaires au Centre de perfectionnement, case postale 55, 2720 Tramelan, tél. (032) 97 61 57. Le délai d'inscription est fixé au 31 mars.

Nous nous permettrons d'ajouter que

Comité général SPJ

21 février 1973

Rappelons ce qui suit :

- Le comité général se compose du comité central, des présidents des sections de la SPJ, des délégués à la SPR, ainsi que des représentants du Jura au comité cantonal de la SEB. Les responsables des centres d'information pédagogique, le rédacteur de la partie française de l'Ecole bernoise et le correspondant de l'«Educateur» assistent aux séances avec voix consultative.

La dernière séance a eu lieu à Delémont le 21 février passé. Le procès-verbal paraîtra in extenso dans l'«Ecole bernoise». Nous y renvoyons nos collègues jurassiens.

Voici l'essentiel des délibérations qui peuvent intéresser les enseignants romands.

Dans son rapport, le président sortant a relevé :

- l'effectif de la SPJ (1100 membres) ;

— le calendrier des faits marquants de l'exercice écoulé (les deux Congrès de Bienne) ;

— le bilan de la période 1968-1972.

Les Commissions SPJ : structures scolaires (changer l'école), Centre d'information pédagogique (CIP), groupe école et la vie, commission des structures et statuts SPJ ont donné connaissance de leur activité.

Les comptes bouclent de façon très favorable, puisque le comité sortant laisse quelque 10 000 francs à son successeur. Quant au budget, il prévoit 8200 francs aux recettes et aux dépenses.

Le point important de l'ordre du jour fut la **passation des pouvoirs**. Le nouveau président central, Pierre Jelmi, après les remerciements d'usage à ceux qui rentrent dans le rang, présenta son comité et s'exprima au sujet des activités futures de la SPJ :

- révision des structures et des statuts SPJ ;
- participation de la base ;
- Congrès ;
- définition de la SBMEM par rapport à la SPJ ;
- journaux corporatifs ;
- fonds des Ecoles normales ;
- Centre d'information pédagogique ;
- groupe Ecole et la Vie ;
- relations avec la DIP, la SEB, la SPR, le CARESP, l'Ecole romande.

Le message présidentiel a paru in extenso dans le précédent numéro de l'« Educateur ». Nous nous abstenons d'y revenir.

En fin de séance, M. Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement, annonça la sortie de presse du premier programme des cours de recyclage et de perfectionnement. Nos lecteurs en trou-

veront l'essentiel dans ce numéro. Comme il se doit en pareille circonstance, la séance du comité général se termina autour d'une table avec le verre de l'amitié.

H. Reber.

Ce qu'il faut rappeler

La partie corporative de l'« Educateur » paraît dans les numéros pairs selon le tableau ci-dessous :

N°	Parution	Réception des articles à Neuchâtel
12	30.3	20 mars
14	27.4	17 avril
16	11.5	1 ^{er} mai
18	25.5	15 mai
20	8.6	29 mai
22	22.6	12 juin
24	31.8	21 août
26	14.9	4 septembre
28	28.9	18 septembre
30	12.10	2 octobre
32	26.10	16 octobre
34	9.11	30 octobre
36	23.11	13 novembre
38	7.12	27 novembre
40	21.12	11 décembre

Nous prions nos collègues d'en prendre bonne note. Il s'agit donc que vos communiqués nous parviennent **avant** les dates de réception à Neuchâtel. Alors, conservez ce N° 12, s'il vous plaît ! Nous vous en remercions d'avance.

Les numéros impairs contiennent la partie strictement pédagogique. Dans chaque numéro vous trouverez l'adresse du rédacteur romand de cette partie.

Le correspondant jurassien.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Henri Reber, Fuchsenried 16
2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92

c'est-à-dire l'année qui précède leur entrée en 1^{re} classe primaire. Il faut y ajouter quelques classes maternelles — trop rares, hélas ! — qui accueillent les enfants plus jeunes. Nos classes enfantines, représentant le 12 % de l'effectif total des classes, se répartissent de la manière suivante :

Classes françaises

Fribourg-Ville : 20 classes
District Sarine-Campagne : 19 classes
District de la Gruyère : 14 classes
District Lac français : 5 classes
District de la Glâne : 6 classes
District de la Broye : 4 classes
District de la Veveyse : 3 classes

Soit au total 71 classes.

Classes allemandes

Fribourg-Ville : 4 classes
District de la Singine : 13 classes
District Lac allemand : 9 classes

Soit au total 26 classes.

Statut

Ces classes jouissent généralement d'un statut communal; quelques-unes sont tout à fait privées (communautés religieuses, associations de quartiers, etc.). La subvention qui leur est accordée par le Département de l'instruction publique correspond au 50 % de la subvention que reçoivent les classes primaires.

Personnel

Le personnel enseignant se compose d'institutrices formées pour la plupart au Pensionnat Ste-Agnès à Fribourg, et au Pensionnat du Sacré-Cœur à Estavayer-le-Lac, dont une section est réservée aux futures maîtresses enfantines.

Programme

Depuis l'automne 1972, le programme fribourgeois a été remplacé par le programme romand, qui définit dans les grandes lignes ce que doivent être les activités de l'école enfantine : une grande importance y est accordée à l'éducation du sens social de l'enfant, à l'éducation des perceptions sensorielles, à l'éducation artistique et aux moyens d'expression, l'éducation intellectuelle ne comprend plus que la langue, la prélecture, la préécriture et les jeux et manipulations mathématiques. Et il y a là de quoi remplir plus d'une année scolaire !

Perspectives d'avenir

Si des progrès importants ont été réalisés sur le plan de l'école enfantine, la tâche est loin d'être terminée. Il faut que **tous** les enfants de notre canton puissent

Fribourg

L'école enfantine aujourd'hui

De plus en plus, la pédagogie moderne reconnaît, à juste titre, le rôle fondamental de l'école enfantine pour la scolarité ultérieure de l'enfant et pour le développement de sa personnalité tout entière.

L'Ecole romande s'est appliquée à redéfinir les buts de l'enseignement préscolaire et à rechercher les moyens, par un programme adapté, de favoriser l'épa-

nouissement et le développement de l'enfant. Le canton de Fribourg n'est pas resté étranger à ces travaux et a consenti, au contraire, au cours de ces dernières années, des efforts considérables en vue de multiplier les classes enfantines.

Quelle est la situation à ce jour ?

L'ensemble du canton de Fribourg compte actuellement 97 classes préscolaires, recevant les enfants de 5 à 6 ans.

bénéficier de cet enseignement préscolaire : pourquoi les enfants d'Arconciel ou de La Joux n'auraient-ils pas les mêmes chances que ceux de Fribourg ou de Marly ? « C'est entre l'âge de deux et six ans, dit Edgar Faure, que se joue l'essentiel de la chance d'une profonde démocratisation de l'enseignement : l'école maternelle, premier instrument de justice sociale, est seule capable de compenser un peu l'inégalité fondamentale de l'origine sociale. »

Cependant, de nombreuses difficultés ralentissent actuellement le développement des classes enfantines :

- difficultés financières des communes, qui retardent la création de nouvelles classes et obligent les communes à percevoir un écolage auprès des parents d'élèves. Lorsque la subvention de l'Etat sera la même que celle des écoles primaires, de nombreuses réticences seront levées ;

- difficultés provenant de l'isolement et du trop petit nombre d'écoliers de certaines communes. L'expérience réalisée dans de nombreuses régions prouve que la création de regroupements scolaires permet l'ouverture de classes enfantines. Grâce au regroupement, un local peut parfois être libéré ; il est possible de modifier l'horaire pour que les élèves de l'école infantine puissent bénéficier du moyen de transport déjà existant. Quelques classes ont débuté à mi-temps, ce qui peut être une heureuse solution de départ ;

- difficultés dues à l'absence d'information du public sur le véritable travail de l'école infantine. Si l'on ne fait qu'y garder les enfants, il est évident que la famille peut remplir ce rôle tout aussi bien, sinon mieux ; si l'on y travaille comme à l'école primaire, il vaut mieux attendre que l'enfant en ait atteint l'âge et la maturité. Mais si l'on a compris que l'école infantine doit constituer une transition harmonieuse entre la famille et l'école primaire, un lieu d'adaptation à la vie sociale, une préparation de tous les « instruments » dont l'enfant aura besoin à l'école et dans la vie, alors on regrette que certains enfants soient défavorisés au départ.

Le développement des écoles enfantines ne se conçoit pas sans la mise en place parallèle d'un programme adapté à la psychologie des enfants, ce qui exige une formation toujours plus poussée du personnel enseignant. C'est de spécialistes dont nous avons besoin, il ne suffit pas d'aimer les enfants et de savoir bricoler. Il y aurait beaucoup à dire sur le rôle

essentiel de la maîtresse infantine, nous y reviendrons un jour.

De même, si l'on veut que l'école infantine remplisse effectivement le but qu'elle se propose, il est exclu que le nombre des élèves y soit trop élevé ; l'enseignement étant autant individuel que collectif, ces classes ne devraient pas dépasser 24 élèves.

Toujours dans les perspectives d'avenir, on pourrait souhaiter, après la généralisation des classes enfantines, l'ouverture de classes maternelles et de garderies d'enfants plus nombreuses et moins coûteuses.

Maints problèmes mériteraient encore d'être soulevés au sujet de l'avenir de nos classes enfantines. Souhaitons pour l'heure que l'effort commencé se poursuive à leur égard, et qu'elles deviennent,

partout, au même titre que l'école primaire ou l'école secondaire, une préoccupation constante des autorités, l'intérêt des enfants devant avoir priorité sur tout autre.

« Dans l'avenir qui se prépare, le problème de la formation des hommes occupe une place de tout premier plan. Ses dimensions nouvelles ne permettent pas de le traiter dans le cadre de structures périmées.

D'importants moyens financiers devront être mis en œuvre pour le résoudre ; mais de tels sacrifices seraient sans doute consentis en vain, s'ils n'étaient accompagnés d'un effort analogue vers la nouveauté, le réalisme et la souplesse des structures. »¹ Monique Gobet.

¹ « Réflexions pour 1985 », cité par le rapport de la Société pédagogique jurassienne « Changer l'école », janvier 1972.

A l'écoute... d'un groupe d'enseignants

N'est-on pas tenté souvent de s'exclamer, disant que l'« école n'a jamais été autant sollicitée, tiraillée parfois ou mise en cause, prise à partie qu'en notre époque ». Pour vérifier cependant la véracité, toute relative, de cette assertion, il faudrait pouvoir procéder, critères à l'appui, à une étude comparative de la désaffection ou de la sollicitude que l'on a vouée à l'école au cours, par exemple, des sept dernières décennies. Il est indéniable assurément qu'une foule impressionnante de problèmes se posent tout à la fois à l'école d'aujourd'hui en ce qui touche ses bases mêmes, ses moyens d'action, sa finalité. Il n'est dès lors pas étonnant que les enseignants, tout jeunes et moins jeunes, se sentent parfois désemparés, déboussolés et qu'ils éprouvent l'impérieux besoin de se sécuriser face à tant de situations qui se pressent à la fois à leur réflexion.

Telle cette équipe enseignante qui, à la faveur de rencontres périodiques, s'est posée, parmi tant d'autres, les interrogations suivantes.

A. Carrel.

Qu'est-ce qui vous cause le plus de difficultés dans votre travail ?

(67 réponses)

Inattention et manque d'intérêt de la part des élèves	24
Programme trop chargé	23
Classe trop nombreuse	21
Manque de matériel didactique	18
Classe trop peu homogène	17
Cas sociaux	17
Programme mal adapté aux besoins actuels	16
Bavardage et indiscipline	11
Constants dérangements	8
Manque de formation professionnelle	8
Trop de changements dans les méthodes d'enseignement	7
Examens écrits	7
Examens oraux	6
Exiguïté des locaux	6
Examens de promotion	4
Examens d'ouvrage	3

Quelques réflexions

- C'est difficile de concilier le travail par groupes, les méthodes modernes et la discipline ;
- la formation de l'Ecole normale n'est pas suffisante. Il faudrait que les jeunes soient davantage aidés ; grande insécurité face au programme ;
- manque de temps pour réfléchir, se préparer et se changer les idées ;
- il faudrait plus de temps consacré à développer l'humain tout entier ;
- nous n'avons plus de moyens de répression face à des élèves mal éduqués et soutenus par leurs parents ;
- en haut lieu, il manque d'hommes pleinement conscients de l'école, de sa situation et de ses aspirations.

Quel est votre principal souci dans la vie d'enseignant ?

(67 réponses)

Epanouir les enfants	55
Les éduquer surtout	38

Les instruire	34
Programme à remplir convenablement	11
Faire passer les examens	3

Quelques réflexions

- Il faut donner aux enfants une méthode pour apprendre à s'adapter ;
- on n'a pas assez de liberté pour faire de nos enfants des hommes ;
- il faut qu'ils arrivent à maîtriser la vie qu'ils auront à vivre et non l'esclavage actuel ;
- je voudrais les épanouir, mais je dois remplir le programme ;
- les enfants manquent de civilité, sont dissipés, manquent d'effort ;
- il faut les préparer à la vie, la leur et c'est à eux à l'inventer : je les prépare à choisir.

Ce dernier chapitre de l'enquête réalisée demandait uniquement des réflexions personnelles.

Synthèse

La synthèse suivante est en même temps le reflet général et primordial de l'enquête.

Qu'y aurait-il peut-être à changer dans l'organisation scolaire ?

Quelques enseignants n'ont émis aucune opinion à ce sujet, d'autres estiment qu'il n'y a rien à changer pour le moment, puisqu'une réforme est en cours d'expérimentation. La majorité souhaite cependant que les examens, les programmes et le passage du primaire au secondaire soient sérieusement repensés. Un petit nombre désire recevoir plus d'aide et de conseils de la part des inspecteurs et voir la réalisation de cours à niveaux où les maîtres se sentiraient à l'aise dans les branches à enseigner.

Qu'y aurait-il à changer dans la mentalité des enseignants ?

Le 70 % des réponses demande qu'il y ait dans le corps enseignant davantage de collaboration, d'entraide, de mise en commun et surtout un esprit de recherche plus accentué, à condition de disposer du temps nécessaire. D'autres pensent qu'il est important de retrouver de l'enthousiasme vivifiant, le don de soi et de chercher une autorité bienveillante en soi. Quelques-uns déplorent le manque de nuances qui ne permet pas le dialogue.

Qu'y aurait-il à changer dans l'attitude des parents ?

A cette question, le corps enseignant

répond d'abord que les parents devraient être mieux informés afin qu'ils puissent suivre leurs enfants et devenir de vrais collaborateurs de l'école. Un bon nombre de collègues se plaît toutefois à relever l'attitude positive et constructive des parents de leurs élèves dans l'ensemble. D'autres préconiseraient la création d'une

sorte d'école pour les parents où ces derniers trouveraient réponses aux problèmes concernant l'éducation et où ils comprendraient qu'ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Equipe enseignante de Fribourg ;
O. Wantz, A. Coquoz, F. Thierrin

Ce qu'ils en pensent...

Mis en face de leur avenir...

...les adolescents, les jeunes qui se situent entre 14 et 16 ans n'ont-ils pas posé les mêmes problèmes ? Ne se posent-ils pas les mêmes questions ? Nihilistes ou positives ? N'éprouvent-ils pas les mêmes craintes, les mêmes angoisses ? Ou bien n'ont-ils pas la plus complète indifférence face à l'avenir qui les attend ?

A tout prendre, tout bien considéré, notre rôle d'éducateur, de conseiller, d'animateur surtout, doit consister à prendre de mieux en mieux conscience de ces attitudes, de ces interrogations, latentes ou exprimées. Celles que ressentent les adolescents qui vont affronter la vie, la vie réelle avec ses espérances, ses inconnues. La vie du travail qui va les façonner, leur vie de futur responsable, d'adulte potentiel.

Il nous appartient au premier chef, à travers la formation et le bagage que nous leur dispensons, soit de rassurer les inquiets, soit d'éveiller chez les indifférents le déclic salutaire qui les conduira de plain-pied sur les quais de la grande aventure... la VIE.

A. Carrel

1. Comment voyez-vous l'avenir ?

- L'avenir, c'est posséder un métier.
- Facile ou difficile. Ça dépendra de notre métier.
- L'avenir ? De plus en plus sombre. Il y aura un dégoût de vivre quand la terre sera envahie par les usines.
- Travailler tranquillement, sans trop de soucis.
- J'espère moins de pollution.
- Encore plus mouvementé, plus trépidant, infernal.
- Le progrès est trop rapide et nuit à notre vie.
- Nous allons vers un avenir peu rassurant, voire une catastrophe.

2. Comment voyez-vous votre métier ?

- Intéressant et varié.
- Avec des difficultés très grandes, des tas d'embêtements. Mais j'espère le réussir.
- J'espère apprendre un bon métier.
- Il doit durer toute ma vie.
- Agréable, par trop pénible, sans difficultés.
- Stable. Il doit me permettre de gagner beaucoup.
- Mon métier ? Aucune idée.
- Pourvu que j'assure mon existence avec le métier que je pratiquerai !

3. Comment voyez-vous votre vie de tous les jours ?

- Régulière. Partir travailler, rentrer à la maison, repartir, etc.
- Je ferai comme tous les autres.
- Monotone.
- Travailler juste pour vivre mais bien s'amuser.
- Elle sera moins active que ma vie d'étudiant.
- Comme un machinisme perpétuel.
- Notre vie est monotone à l'école ; c'est plus facile à la campagne.
- Remplie d'échecs de tous genres.
- De plus en plus monotone.

4. Avez-vous peur de l'avenir ?

- Non. Je suis très confiant.
- Oui, à cause de la pollution de toutes sortes.
- Je ne sais pas ? Peut-être oui ? Mais non, je ne crois pas.
- J'ai peur, terriblement peur.
- Non. La vie a des hauts et des bas. Alors...
- Ce n'est pas de la peur mais je me sens mal à l'aise face à l'avenir.
- L'inconnu me fait peur. Alors j'ai peur de l'avenir.

5. *Pourquoi? Expliquez votre réponse! Peur ou confiance?*

- J'ai peur de la guerre et des catastrophes. L'homme va vers la guerre ou la catastrophe.
- J'ai peur pour certains cours professionnels.
- Au bout, il y a Dieu qui nous attend. Alors pourquoi avoir peur?
- J'ai peur à cause de l'augmentation de population et du train de vie que nous menons.
- Je n'ai pas peur parce qu'il se trouvera toujours quelqu'un pour m'aider et me donner un coup de main.

- J'ai peur parce que la vie est très difficile.
- Je suis sans crainte car je crois encore en certaines valeurs immortelles.
- Les jeunes ont peur de l'avenir à cause des avions, des usines, des voitures et de toutes ces machines dangereuses.
- Je n'ai pas peur car je veux apprendre un solide métier qui me mettra à l'abri des pépins.

Enquête réalisée dans la classe d'orientation des garçons (18 élèves) à Estavayer-le-Lac, janvier 1973.

Hubert Monnard.

Valais

Prévoyance sociale : l'AVS

Les statuts de notre caisse de retraite et de prévoyance devant être revus en fonction des nouvelles dispositions de l'Assurance vieillesse et survivants, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1973, je transmets ci-après quelques renseignements ayant précisément trait aux prestations fédérales nouvelles.

Si notre caisse est gérée indépendamment de l'AVS, il existe toutefois une interdépendance dans le cas de surassurance. Les prestations fédérales instaurées étant fixes, ce sont les dispositions de nos statuts qui doivent avoir la souplesse d'adaptation nécessaire.

L'information de ce numéro portera sur l'AVS, le numéro 14 traitera de l'AI.

Les dispositions présentées sont valables dès le 1^{er} janvier 1973.

A. Prestations

1. Rentes de vieillesse

Sous cette rubrique sont octroyées les rentes suivantes :

a) *rentes de vieillesse simples :*

- aux femmes qui ont 62 ans révolus ;
- aux hommes qui ont 65 ans révolus ;

b) *rentes de vieillesse pour couple :*

- si le mari a 65 ans révolus et si l'épouse a accompli sa 60^e année ;

c) *rentes complémentaires à la rente de vieillesse simple de l'époux :*

- pour l'épouse âgée de 45 à 59 ans. La femme divorcée est assimilée à la femme mariée si elle pourvoit de façon prépondérante à l'entretien des enfants qui lui sont attribués.

d) *rentes pour enfants, comme complément à la rente simple de vieillesse ou à la rente de vieillesse pour couple :*

- en général, pour les enfants jusqu'à 18 ans révolus ;

- pour les enfants en étude ou en apprentissage jusqu'à 25 ans révolus.

Bénéficient également de cette rente les enfants naturels et les enfants adoptifs, ainsi que les enfants recueillis non bénéficiaires d'une rente d'orphelin.

2. Rentes de survivants

Sont accordées, sous cette rubrique, les rentes suivantes :

a) *rentes de veuves* (âgées de moins de 62 ans) :

- lorsqu'elles ont, au décès de leur conjoint, un ou plusieurs enfants de leur sang ou adoptés ; ou
- lorsque au décès de leur conjoint un ou plusieurs des enfants par le sang du mari ou adoptés par lui, ou recueillis vivent dans le ménage commun ; ou
- lorsqu'au décès de leur conjoint, elles ont accompli leur 45^e année et ont été mariées pendant cinq ans au moins.

b) *allocation unique de veuve*

- à celles qui, au décès de leur mari, ne remplissent pas les conditions requises pour l'obtention d'une rente de veuve, cette allocation unique va du double au quintuple d'une rente annuelle de veuve, suivant l'âge ou la durée du mariage de la personne en question.

c) *rentes d'orphelins simples*, aux enfants dont le père ou la mère est décédé.

Cette rente est servie :

- en général jusqu'à 18 ans révolus ;
- pour les enfants en apprentissage ou en étude jusqu'à 25 ans révolus.

Disposition également valable pour les enfants naturels, les enfants adoptifs et les enfants recueillis. Les enfants nés après la mort de leur père sont évidemment bénéficiaires des mêmes rentes.

d) *rentes d'orphelins doubles*

- aux enfants qui ont perdu père et mère. Les conditions mentionnées sous rentes d'orphelins simples sont également valables ici.

3. Allocation pour impotent

Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse qui souffrent d'une impotence grave depuis 360 jours au moins ont droit, en plus de leur rente, à une allocation pour impotent de Fr. 320.— par mois.

Est considéré comme impotent celui qui a besoin de façon permanente de l'aide d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie.

B. Naissance et extinction des rentes

Le droit à la rente prend naissance le premier jour du mois qui suit celui où la limite d'âge a été atteinte. Ceci dans les cas de rentes de vieillesse.

Dans les cas de rentes de survivants, le premier jour du mois qui suit celui du décès, soit du mari, soit du père ou de la mère.

En ce qui concerne l'allocation pour impotent, dès le début de l'impotence si la demande est faite en temps opportun. Si la demande est présentée plus de 12 mois après la naissance du droit à l'allocation, les prestations ne sont pas allouées au-delà des 12 mois précédant le dépôt.

Le droit à la rente s'éteint à la fin du mois au cours duquel les conditions requises cessent d'être remplies.

C. Calcul des rentes

Les rentes se calculent d'après le montant du revenu annuel moyen sur lequel des cotisations ont été payées. Ce montant est majoré de 210 pour cent afin d'adapter les rentes au niveau actuel des salaires.

Pour calculer la rente de vieillesse pour couple ou les rentes de survivant, on ajoute à ceux du mari les revenus de l'épouse sur lesquels des cotisations ont été versées avant ou pendant le mariage.

Les rentes complètes sont accordées lorsque les cotisations ont été versées chaque année depuis 1948 ou depuis la 20^e année de l'assuré (durée complète de cotisations). S'il manque des années de cotisations, il n'est accordé qu'une rente partielle.

D. Montant de la rente ordinaire complète

Le tableau suivant indique le montant des rentes ordinaires complètes revenant aux assurés — ou à leurs survivants — qui ont une durée complète de cotisations et dont le droit à la rente prend naissance dès le 1^{er} janvier 1973.

Ces montants représentent des rentes mensuelles. Dès le 1^{er} janvier 1975, ils seront majorés de 25 pour cent.

Dans les cas où les conditions ne sont pas remplies pour obtenir une rente ordinaire, il est servi une rente extraordinaire dont le montant équivaut au minimum ci-dessous.

Vincent Dussex.

Revenu annuel moyen déterminant jusqu'à	Rente de vieillesse simple	Rente de vieillesse pour couple	Rente de veuve	Rente complémentaire pour l'épouse	Rente simple pour orphelin ou pour enfant	Rente double pour enfant
4 800	400	600	320	140	160	240
5 400	410	615	328	144	164	246
6 000	420	630	336	147	168	252
6 600	430	645	344	151	172	258
7 200	440	660	352	154	176	264
7 800	450	675	360	158	180	270
8 400	460	690	368	161	184	276
9 000	470	705	376	165	188	282
9 600	480	720	384	168	192	288
10 200	490	735	392	172	196	294
10 800	500	750	400	175	200	300
11 400	510	765	408	179	204	306
12 000	520	780	416	182	208	312
12 600	530	795	424	186	212	318
13 200	540	810	432	189	216	324
13 800	550	825	440	193	220	330
14 400	560	840	448	196	224	336
15 000	570	855	456	200	228	342
15 600	580	870	464	203	232	348
16 200	590	885	472	207	236	354
16 800	600	900	480	210	240	360
17 400	610	915	488	214	244	366
18 000	620	930	496	217	248	372
18 600	630	945	504	221	252	378
19 200	640	960	512	224	256	384
19 800	650	975	520	228	260	390
20 400	660	990	528	231	264	396
21 000	670	1005	536	235	268	402
21 600	680	1020	544	238	272	408
22 200	690	1035	552	242	276	414
22 800	700	1050	560	245	280	420
23 400	710	1065	568	249	284	426
24 000	720	1080	576	252	288	432
24 600	730	1095	584	256	292	438
25 200	740	1110	592	259	296	444
25 800	750	1125	600	263	300	450
26 400	760	1140	608	266	304	456
27 000	770	1155	616	270	308	462
27 600	780	1170	624	273	312	468
28 200	790	1185	632	277	316	474
28 800	800	1200	640	280	320	480
et plus						

Divers

Service de placements SPR

Le directeur d'un home de jeunes filles, à Köniz (BE), cherche pour sa fille de 14 ans, famille romande qui la recevrait en pension, 3-4 semaines en juillet. Leçons désirées.

Nombreuses demandes identiques, pour garçons aussi, pour la période de juillet et août.

Jeune Allemande, 27 ans, travaillait à Lausanne ou environs le matin en juillet-août, pour pouvoir suivre des cours universitaires l'après-midi.

Placements SPR
1802 Corseaux

Pro Infirmis

Le nombre des handicapés en Suisse

Suivant les estimations les plus récentes, le nombre des handicapés est, en Suisse, de près d'un million. Il se décompose comme suit :

Sourds et durs d'ouïe	107 000
Déficients du langage	25 000
Aveugles et amblyopes	9 000
Handicapés de la motricité ou de la posture et malades chroniques	500 000
Epileptiques	40 000
Handicapés mentaux	180 000
Enfants handicapés sociaux ou atteints de troubles du comportement	100 000

En aidant Pro Infirmis à leur venir en aide, vous contribuez à la sécurité sociale de la Suisse. Achetez les cartes PRO INFIRMIS !

Vente de cartes PRO INFIRMIS : du 20 mars au 20 avril 1973.

Conférences de Vaumarcus

4 au 9 août 1973

Avec la participation de :

M^{me} Luce PÉCLARD, poétesse.
M. Alfred BERCHTOLD, historien.
M. Pierre-André STUCKI, professeur de philosophie.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{me} Cl. CRUCHET, route du Stand, 1880 Bex, tél. (025) 5 17 28.

M. F. VOUGA, 9, route de Meyrin, 1202 Genève, tél. (022) 34 53 47.

En Suisse romande, au cinéma

Don Juan, ou Don Juan devenu femme

Film de Roger Vadim

Encore une illusion qui se trotte : j'avais toujours pensé que Don Juan était un être intelligent. Or, devenu femme ou plutôt femelle, il n'est qu'instinctif ou intuitif. Il utilise de grosses ficelles usées jusqu'à la corde, de vieux trucs râpés ; les secrets de séduction de Don Juan ne sont donc que cela ?

Gros plans sur Bardot/Don Juan, toujours aussi bien bâtie, et en cela admirable. Mais en cela seulement. Hélas ! On essaie de nous faire avaler cette énorme couleuvre : BB à confesse, voudrait obtenir de son joli curé de cousin, une

sorte d'absolution pour tous les crimes commis. Quitte à demander au frère sacré de partager le châtement, c'est-à-dire son lit. Comme c'est original. Tout est aussi authentique dans ce film, la séduction du bon bourgeois qui abandonne femme et situation, le jeune musicien niais qui s'ouvre les veines, le coup de morale pour remettre en place le fat qui choisit sa troisième épouse en fonction des humiliations qu'il pourra lui faire subir, etc. Tout cela sonne creux

et faux. Même l'hallucinant défilé de bêtes dépecées aux halles ne fait plus d'effet, c'est du déjà vu. Ce n'est pas la première fois que Vadim se moque du spectateur ; à croire que ce dernier en redemande.

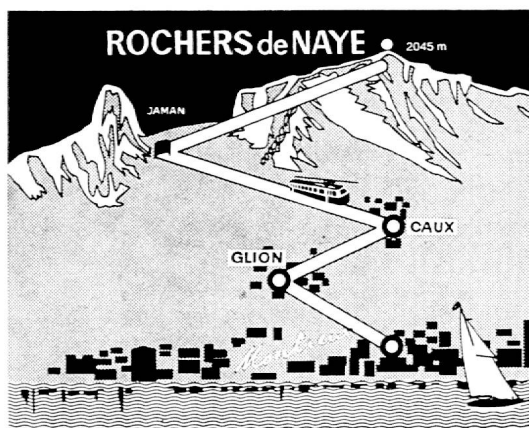
Don Juan femme, qui sévit dans les rangs de mâles aux yeux couleur de lac, s'appelle Jeanne. Et elle finira dans les flammes ! Est-ce que ce n'est pas mignon cette apothéose ? Décidément j'ai-
mais mieux les « Contes de Canterbury » !

La Crécelle.

Importante maison d'inspiration évangélique, à Lausanne, s'occupant d'hommes handicapés mentaux (130 pensionnaires), cherche un

directeur

Adresser offre manuscrite, avec curriculum vitae, sous chiffre PH 900973 à Publicitas, 1002 Lausanne.



Panorama le plus grandiose
de Suisse romande 2045 m.

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur à disposition

MGN

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux

La L.T.L.

est spécialisée en livres pour la jeunesse, en ouvrages de travaux manuels et en jeux éducatifs.

Pour tout achat concernant ces différents domaines, vous aurez avantage à nous contacter et nous restons volontiers à votre disposition pour vous adresser les catalogues traitant de ces sujets.

Librairie L.T.L. - Rue Vignier 3 (rue de Carouge 18),
1205 GENÈVE, Tél. (022) 25 98 76

Pourquoi pas, cette année, votre course d'école

à l'aérodrome d'Ecuvillens

Nous vous offrons des vols à partir de Fr. 8.— par élève, y compris la visite de nos installations (ateliers, parc d'avions, etc.).

Sur place : piscine pour Fr. 0,50 par élève, buvette à votre disposition.

Grande forêt dans les alentours.

Renseignements : tél. (037) 31 12 14
Coop-Aviation Aérodrome, 1725 Ecuvillens.

**ENSEIGNANTS ROMANDS, CECI EST POUR VOUS
ET VOS ÉLÈVES !**

VOUS AVEZ TOUT UN PAYS A DÉCOUVRIR

Jura neuchâtelois

La Chaux-de-Fonds - Le Locle

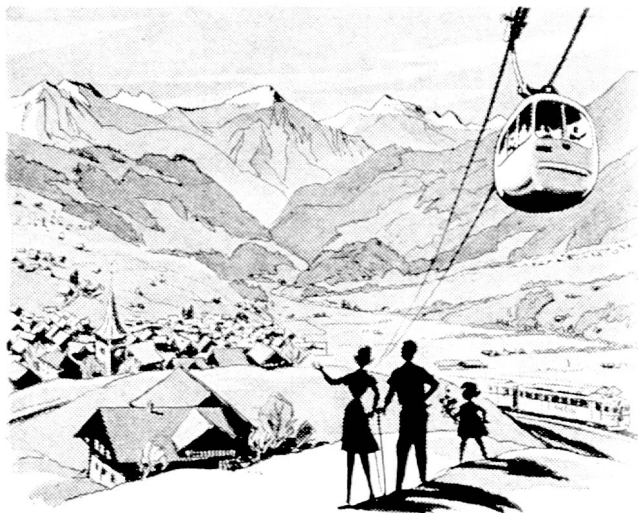
Été - automne - hiver

La Chaux-de-Fonds - Le Locle : musées (uniques au monde) d'horlogerie. Musée d'histoire naturelle - vivarium - musées de peinture (La Chaux-de-Fonds : témoin de la seconde moitié du XX^e siècle). Collections d'art publiques. Les piscines, patinoires couvertes, etc.

Les sommets du Jura : Mont-Racine, Tête-de-Ran, Sommartel.

LE DOUBS RIVIÈRE ENCHANTÉE : 5 h. de marche à plat de Biaufond aux Brenets en passant par le Saut du Doubs.

Excursions scolaires de un, deux, trois jours ; renseignements : Office de tourisme ADC, 84, av. L.-Robert, tél. (039) 23 36 10. Service d'information du Jura neuchâtelois, CP 306, tél. (039) 22 48 22. **Documentation à disposition.**



Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx - Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car / marche.

Film 16 mm couleur à disposition.

MOB

Chemin de fer
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux

GUIDE pour l'enseignement du Dessin

Plan détaillé (techniques, sujets)

9 années scolaires

310 leçons

par Laurent Boillat, maître de dessin

Prix à la souscription Fr. 20.— jusqu'au 30 avril 1973

Souscription _____ pour _____ exemplaire

du Guide pour l'enseignement du dessin, par L. Boillat à Fr. 20.—

Nom _____ Lieu _____

Date _____ Signature _____

à envoyer à Laurent Boillat, maître de dessin, DELÉMONT, route de Porrentruy.

INSTITUT ÉVANGÉLIQUE « LE PARC », Glion
(Jeunes filles de la Suisse allemande de 16 à 17 ans)

cherche pour le printemps

institutrice, instituteur

avec notions d'allemand pour les branches : français, chimie, physique, calcul, pédagogie, évent. chant et sport.

S'adresser à la direction : Tél (021) 61 45 85

L'ADMINISTRATION COMMUNALE LAUSANNOISE

cherche

assistante

pour classe de durs d'ouïe

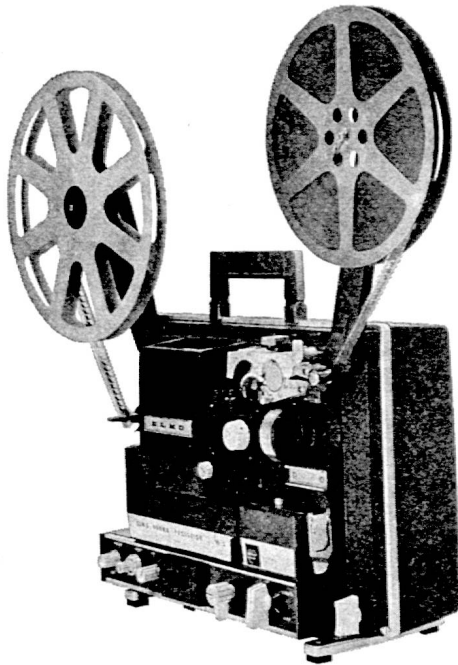
En possession du diplôme de jardinière d'enfants, d'éducatrice maternelle ou d'institutrice privée. Aptitude à enseigner les travaux manuels et le dessin à des élèves de 6 à 9 ans.

Offres à adresser à la Direction des Ecoles, service médical, Case postale 1002 LAUSANNE ou téléphoner au N° 21 55 81. Les candidates sont priées de prendre contact au préalable avec M^{me} B. Corthésy, institutrice de la classe de durs d'ouïe de Montelly 13, téléphone N° 25 56 47.

ELMO

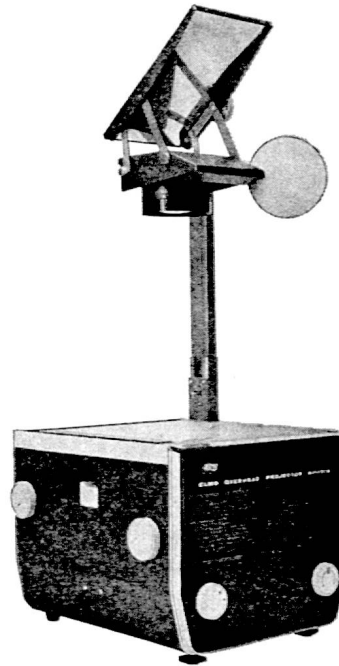
77-ER-72

La technique moderne fait la décision...



ELMO-FILMATIC 16-S

- Projecteur ciné 16 mm pour films muets, sonores optiques et magnétiques
- Mise en place du film automatique (passage visible et accessible d'où sécurité parfaite)
- Mise en place et retrait manuels du film possible
- Projection en marche avant, arrière et à l'arrêt
- Projection au ralenti (6 images à la seconde)
- Haute luminosité par lampe halogène 24 V/250 W
- Marche silencieuse
- Double haut-parleur dans le couvercle
- Service de qualité dans toute la Suisse



ELMO HP-100

- Rétroprojecteur de conception moderne
- Haute luminosité par lampe halogène 650W
- Excellente netteté par objectif à 3 lentilles
- Ventilation silencieuse et efficace
- Dispositif anti-éblouissant pour l'opérateur
- Rétroviseur pour contrôle sur l'écran
- Thermostat incorporé
- Appareil pliable pour un transport aisé
- Y compris housse et dispositif d'avancement avec rouleau transparent



je/nous désire(ons) *

- Documentation technique
- Conseil personnel
- Heure de visite désirée

* marquer d'une croix ce qui convient

Nom: _____

Adresse: _____

Lieu et no postal: _____

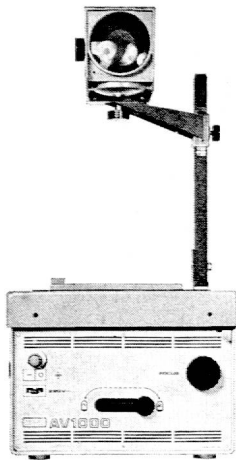
Tel.: _____

Représentation générale
pour la Suisse



ERNO PHOTO AG,
Restelbergstr. 49, 8044 Zürich

Rétroprojecteur EUMIG AV 1000 / S



- avec :
- syntonisation optique automatique
 - mise au point de l'image à l'avant de l'appareil
 - refroidissement de la surface de travail à effet autonettoyant
 - changement rapide de la lampe

Mod. AV 1000 Le modèle avec source lumineuse économique à longue durée de vie avec objectif standard à deux lentilles.

Avec objectif 1 : 3,5/280 mm

Lampe de projection 230 V / 650 W

Prix spécial pour écoles : Fr. 696.—

Mod. AV 1000 S Le modèle équipé d'une lampe halogène particulièrement lumineuse et d'une tête de projection à haute rendement. Avec objectif à 3 lentilles.

Lampe de projection 230 V / 800 W

Prix spécial pour écoles : Fr. 980.—

Demandez notre prospectus illustré EUMIG !

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire 4242 Dittingen Tél. (061) 89 68 85
matériel pour écoles enfantines

Votre papetier vous fera bénéficier de la
grande action Konstruvit Geistlich:

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

Pour toute commande de
36 Konstruvit de 100 g

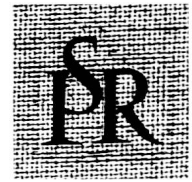
**2 recharges
Konstruvit de
500 g
gratuites** (Vous économisez donc Fr. 12.80)



Achats avantageux
pour la rentrée des classes!

1820 Montreux 1
J.A.

bulletin



bibliographique

dédié aux parents, au personnel enseignant et à tous les comités des bibliothèques

publié par la Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires

Supplément au N° 12 de l'« Educateur », 70^e fascicule, 3^e feuille, 30 mars 1973 SPR.

Membres de la commission :

M ^{me} J. Gauthey, institutrice, Le Vaud, présidente	J. G.
M ^{me} N. Mertens, Vandœuvres (Genève)	N. M.
M ^{lle} C. Antille, institutrice, Sierre	C. A.
M. Maurice Evard, professeur, Fontainemelon	M. E.
Secrétaire-caissier ad interim :	
M. A. Chevalley, Lausanne	A. C.

I. Ouvrages destinés aux enfants de moins de 10 ans

Comment le Lapin vert devint Roi de la Forêt, par Elena Bornand. Ed. OSL, Zurich 1972. Couv. et ill. de Freddy Huguenin. 13,5 × 21 cm. 24 pages. Fr. 1.—.

Un lapin vert, est-ce possible ? Pourtant il en est un que le voisinage rejette à cause de cette singularité. (Et l'on sait des humains qui pratiquent une telle ségrégation !) Mais conseillé par le ruisseau et par un hibou sage, notre Jeannot apprend à se contenter de son sort ; mieux, il console d'autres animaux défavorisés et devient un semeur de joie, d'où son élection à la royauté par les moqueurs repentis. Brochure à colorier pour petits dès 7 ans. A. C.

Claudia, par Max Bolliger, adapt. française de Frances Liengme. Ed. OSL, Zurich 1972. Couv. et illus. de Freddy Huguenin. 13,5 × 21 cm. 32 pages. Fr. 1.—.

Dani a une petite sœur, Claudia, arriérée mentale, ce qui le remplit de honte. Mais la compréhension de sa mère et celle de Thomas, un camarade, lui font peu à peu comprendre que l'infirme a besoin d'être aimée et que lui, Dani, n'a pas à la délaissier.

Récit sensible et utile en ce temps où l'on se préoccupe des handicapés. Dès 7 ans. A. C.

La Fleur merveilleuse et autres Récits, par Max Bolliger, adapt. française de Fr. Rostan. Ed. OSL, Zurich 1972. Couv. et illus. de Bruno Bischofberger. 13,5 × 21 cm. 32 pages. Fr. 1.—.

Voici trois contes. « La Fleur merveilleuse » est à découvrir. Celle qui la trouvera et s'en ira l'offrir au roi deviendra reine. Deux sœurs, l'une vaniteuse et méprisante, l'autre laide et bonne, tentent leur chance. C'est la deuxième qui réussit. La voilà reine et, de plus, devenue belle.

« Coquillet » est un jeune escargot prétentieux qu'un premier succès engage à « courir » le monde. Il se perd et il est tout heureux de rencontrer sa mère partie à sa recherche.

Enfin, « Le Chant le plus beau » est celui que désire entendre un roi. Celui-ci accorde sept jours à son oiseleur pour lui rapporter l'oiseau chanteur dont il a rêvé. Chaque jour, l'homme propose au monarque un oiseau différent, mais aucun ne satisfait. Le dernier jour, l'oiseleur ne sait que devenir. Se sentant perdu, il essaie de sa flûte. Le roi, soudain charmé, en fait le musicien de sa cour. Dès 7 ans. A. C.

Les Contes de Douce-Amère, par Simone Voskressensky. Ed. OSL, Zurich 1972. Couv. et illus. de Pierre Bataillard. 13,5 × 21 cm. 32 pages. Fr. 1.—.

Une oie coquette ; un lapin qui fait amitié avec un jeune kangourou ; un chat tombé d'une voiture et qui rentre à la maison en compagnie d'un écureuil et d'un hérisson ; trois petits lapins surpris en forêt par la cloche de Noël ; enfin un jeune Chinois qui refuse de trouver son plaisir aux dépens d'autrui, fût-ce d'une grenouille, telles sont les cinq petites histoires qui peuvent convenir à des enfants de 8 ou 9 ans. A. C.

II. Ouvrages destinés aux enfants de 10 à 16 ans

a) Aventures

Le Hippy de la Pinède, par Henriette Gibelin. Ed. OSL, Zurich 1972. Illus. de Ruth Guinard. 13,5 × 21 cm. 32 pages. Fr. 1.—.

Qui est ce barbu dissimulé dans une forêt méridionale ? Il effraie deux garçonnets, puis les aide à construire une cabane où il délaisse sa guitare. Pourquoi se cache-t-il d'abord pour se retrouver ensuite installé dans la demeure familiale ?

Histoire bien écrite et conforme à l'imagination des jeunes de 10 ans. A. C.

Gilliatt le Malin, par Victor Hugo. Ed. G. P., coll. Spirale, Paris 1972. Illustré par Jean Retailleau. 17 × 12,5 cm. 185 pages. Fr. 4.50.

Chacun a reconnu dans ce titre le nom du héros des « Travailleurs de la Mer » de Victor Hugo. L'éditeur pense qu'en lisant trop tôt ce roman dans sa version intégrale, les enfants risqueraient d'être rebutés par de longs passages, voire des chapitres entiers difficiles alors que ce roman de Victor Hugo est un magnifique roman d'aventures.

Comme pour « Les Misérables » dont les Editions G. P. ont sorti « Cosette », vous trouverez ici tout ce qui dans le

texte de Victor Hugo est accessible à l'enfant, le reste a été supprimé. Le texte a été présenté, abrégé et annoté par Yvonne Dubois.

Cette manière de mettre la littérature à la portée des enfants ne laissera personne indifférent : mutilation ou mise en valeur d'un chef-d'œuvre ? A vous de choisir si vous désirez présenter Victor Hugo à des jeunes de 10 à 14 ans.
M. E.

Une Rose pour Kathy, par Amber Dana. Ed. Coll. Plein Vent, Laffont, Paris 1972. 21 × 13 cm. 237 pages.

Eric Webber est divorcé, il travaille comme un forcené oubliant même qu'il a une fille de son mariage qui croupit dans un pensionnat.

Kathy ne semble pas avoir beaucoup de piété filiale même lorsque son père la recueille chez lui.

Et pourtant le hasard — mais au fait en était-il un ? — la met en présence d'un mystérieux mendiant qu'elle cherche à revoir. De ces haillons sortira le docteur Wilder dont Kathy s'éprendra.

Ce roman d'amour écrit avec tact réjouira les jeunes lectrices : l'évolution de la jeune fille est particulièrement bien décrite.

Une réussite de plus à placer au compte des Editions Laffont, collection Plein Vent, menée de main de maître par André Massepain.

Plus de 13 ans.

M. E.

b) Contes

La Perle rose du Lac Noir, par S. Corinna Bille. Ed. OSL, Zurich 1972. Couv. et illus. de Freddy Huguenin. 13,5 × 21 cm. 32 pages. Fr. 1.—

Ce conte montre le jeune Bertrand qui, ayant aperçu dans un lac de montagne une grosse perle rose, va tout oser pour la posséder. Mais pour cela, il lui faudrait accéder au palais d'une fée, ce qui comporte quantité de risques. Heureusement, une autre fée et un petit poisson l'assistent dans son entreprise.

Le talent de S. Corinna Bille et les grandes illustrations de Freddy Huguenin composent une brochure plaisante pour les jeunes imaginations de 12 ans et plus.

A. C.

c) Histoire

Deux Enfants extraordinaires, par Laure de Kervilly. Ed. OSL, Zurich 1972. Couv. et illus. de Freddy Huguenin. 13,5 × 21 cm. 24 pages. Fr. 1.—

Ces deux enfants sont Romulus et Rémus, les jumeaux nourris par une louve et fondateurs de Rome.

Trois autres récits complètent cette brochure : la prise de Troie grâce au fameux cheval, l'origine du nom de Carcassonne, ville défendue par une femme seule, et enfin l'histoire du roi Midas qui aimait tant la richesse et à qui poussèrent des oreilles d'âne.

Depuis 9 ans.

A. C.

d) Documentaires et loisirs

De la « Limmat » à la Re 6/6, par Walter Trüb et Fritz Aebli, adapt. française de Serge Levachoff. Ed. OSL, Zurich 1972. Couv. d'Erhard Meier, dessins de Rudolf Müller. 13,5 × 21 cm. 24 pages. Fr. 1.—

La « Limmat » est une locomotive qui circulait sur 22 kilo-

mètres entre Zurich et Baden, premier tronçon des CFF en 1847. La Re 6/6 désigne la série locomotrice de l'express interurbain le plus récent. Entre elles, il y eut l'express à vapeur de 1910. Ce sont ces trois stades que commente cette brochure et ce sont ces trois modèles que les auteurs proposent aux jeunes de 10 ans de construire.

Tous les conseils nécessaires au pliage, au collage et au coloriage sont donnés.

A. C.

Des Hommes et des Machines, par Bruno Knobel, trad. de Robert Genton. Ed. OSL, Zurich 1972. Photos d'Andreas Wolfensberger. 13,5 × 21 cm. 52 pages. Fr. 1.—

Cette brochure montre la présence de notre industrie dans le monde, son évolution historique, les matériaux successifs employés, la spécialisation et la division du travail dans les usines, le groupe et la collaboration, l'évolution des métiers et les possibilités de recyclage, enfin la diversité de la production nationale et son pourcentage.

Par son exposé clair et progressif, par ses nombreuses et magnifiques photos, cette brochure mérite l'attention des garçons de 12 ans, celle encore de qui s'intéresse à l'économie de notre pays.

A. C.

La Moto, par Christian de Bourgies. Ed. Gérard, Spécial loisirs Marabout, Verviers 1973. Illus. Christian de Bourgies (dessins techniques) et Lucien Meys (humoristiques). 18 × 11,5. 120 pages. Fr. 5.—

Connaissance de la machine, conseils d'achat et d'entretien, description de l'équipement adéquat, technique de rodage, de conduite, le tout complété par les manifestations sportives sur moto et le lexique du motard vous donneront en bref le contenu de cette monographie.

Et pourtant, la lecture pourrait être rébarbative, truffée de termes techniques ! Rassurez-vous, j'ai ri en lisant cet ouvrage car l'humour est présent à chaque page : l'auteur interpelle son lecteur, suscite sa réaction. A conseiller aux jeunes qui s'adonnent à ce sport (ou qui vont le faire).

M. E.

Les Vainqueurs, par Michel Hubin. Ed. Gérard, Marabout-Service, Verviers 1973. Illus. de nombreuses photographies. 18 × 11,5 cm. 320 pages. Fr. 8.10.

Tous les ans, Marabout présente les Championnats du monde automobiles formule 1 et ceux des catégories : sport, prototype, GT. Cette année, pour la saison 1972, Michel Hubin a réuni toutes ces informations en un seul volume mais a choisi une idée plus séduisante : la présentation biographique des vainqueurs ; c'est ainsi que vous trouverez dans cet ouvrage : Emerson Fittipaldi, champion du monde de formule 1, Jacky Ickxs, Jackie Stewart, Dennis Hulme, Mario Andretti, Ronnie Peterson, Sandro Munari, vainqueur de rallyes, puis d'autres vainqueurs de formule 2 ou de courses célèbres. Vous lirez aussi les portraits de Brian Redman, Jean-Pierre Beltoise, Graham Hill, Clay Regazzoni, etc.

Cette introduction-bilan au monde automobile devrait figurer dans toutes les bibliothèques.

M. E.

Merveilles de la Pierre, par Fritz Abli ; adapt. française d'Anton Hegglin. Ed. OSL, Zurich 1972. Illustré couv. et typographie d'Erhard Meier, Ateliers graphiques ; Luc Motaz. 13,5 × 21 cm. 48 pages. Fr. 1.—

Qu'est-ce que le ciment, le béton, le béton armé ? D'où les matières sont-elles extraites, comment sont-elles traitées et quels sont leurs emplois ? Nous l'apprenons en la compagnie d'une classe que son maître emmène visiter une fabrique. Cette initiation est émaillée d'anecdotes et enrichie de belles photographies.

A. C.

III. Bibliothèques populaires

a) Romans et récits

Han, par Jean-Paul Raemdonck. Ed. Gérard, Verviers. 1972. 18 × 11,5 cm. 186 pages.

Cet ouvrage obtint le Prix Jean Ray 1972 à l'unanimité du jury. Dans ce livre étrange, les lois de la solitude, de la peur et de la mort s'imposent au lecteur au milieu de visions sai-

ssantes qui ne laissent pas d'évoquer à tout moment les aberrations fondamentales de la condition humaine. M. E.

Le Charretier de la Mort, par Selma Lagerlöf, trad. du suédois par T. Hammar et F. Palmer. Ed. Gérard & Cie (Marabout-Fantastique), Verviers 1972, et Librairie Académique Perrin, Paris 1971. Couverture illustrée. 11,5 × 18 cm. 256 pages.

La nouvelle qui prête son nom au recueil fut plusieurs fois

transcrite en cinéma. L'adaptation la plus connue est « La charrette fantôme » de Julien Duvivier qui eut pour interprètes Louis Jovet, Marie Bell et Pierre Fresnay.

Je ne résumerai pas chacun de ces huit récits. Je me contenterai de relever le goût de la grande romancière suédoise pour le mystère, le fantastique, le monde de la voyance, les prémonitions, la présence cachée mais incessante de la Mort. Si funèbres soient-ils, ces contes restent poétiques et moraux.

A. C.

Chemins perdus, trois récits, par Yvette Z'Graggen. Ed. Rencontre (L'Aire), Lausanne 1971. 12,2 × 18,4 cm. 192 pages.

On connaît Mme Z'Graggen présentatrice d'auteurs à la radio ; mais il faut aussi l'apprécier comme écrivain. Les trois récits réunis sous un titre on ne peut mieux choisi ont nom « La Lézarde », « Un Long Voyage » et « Les collines ». Tous trois dénotent un grand talent d'écriture et une sensibilité portée vers les humbles, les démunis, qu'il s'agisse d'employés de bureau dont l'un ou l'autre va être congédié, d'un vieux médecin revenu dans son village natal avec sa petite-fille, retour qui crée une communion profonde entre ces deux êtres, ou encore d'un Italien qu'une jeune femme, mariée aujourd'hui, a autrefois connu pendant des vacances et qu'elle tente de retrouver au moment où son mari se détache d'elle ; hélas !...

La romancière s'entend à créer une atmosphère d'attente, le désir impatient (pour le lecteur) d'en savoir plus long. Elle use parfois de symboles, particulièrement dans les premiers et derniers récits. Elle s'attache à analyser les crises latentes qui menacent le bonheur conjugal et montre qu'il suffirait souvent de sortir de son repliement, de son mutisme pour tout remettre en l'état.

Un livre digne des bibliothèques les plus éclectiques. A. C.

Les Grands Espaces, par Donald Hamilton, trad. française de Jean Muray. Ed. Hachette (coll. Point Rouge), Paris 1972. Couverture illustrée. 11 × 16,5 cm. 160 pages.

Ces « grands espaces » sont en pays texan. Deux familles sont opposées et convoitent un ranch qui appartient à une jeune institutrice. Il semble que ces clans ennemis aient pour seule raison de vivre l'entretien de leurs vieilles haines et qu'une ruse bestiale leur tienne lieu d'intelligence. Ils ont à leur solde des durs prêts à tout : à l'incendie et au meurtre. Survient entre ces factions un non-Texan qui désire acheter le ranch de l'institutrice pour l'offrir à sa presque fiancée, la fille du chef d'un des partis. Malgré son désir de paix, l'acquéreur est mêlé aux luttes des deux clans ; il assiste aux brutalités et aux assassinats. Mais celle qu'il épousera ne sera pas la jeune fille qu'il comptait rejoindre.

Roman d'aventures très... américaines ; à lire en passe-temps.

A. C.

Danger non identifié, par Keith Laumer, texte français de Jean-Claude Deret. Ed. Hachette (Point Rouge), Paris 1972. Couverture illustrée. 11 × 16,5 cm. 160 pages.

Roman d'anticipation : David Vincent, ingénieur-conseil, découvre un objet étrange en forme d'œuf. A quoi cela sert-il et comment en percer le secret ? Sa recherche le conduit à identifier un OVNI (objet volant non identifié). Il est seul à savoir, et il y a raison d'Etat. Bientôt des extra-Terrestres s'emparent de lui. Leur langage consiste en un bourdonnement confus. Ils sont des manières de robots, mais détiennent une force de vie exceptionnelle et connaissent un rayon mortel. Leurs nacelles déposent sur la Terre des larves qui pullulent. Au cours de sa détention, David connaît leur repaire, s'en échappe, comme il s'évadera d'une curieuse maison piégée grâce au savant devenu fou qui l'avait conçue. Un dernier combat terrible a lieu. Qui aura le dernier mot ? Lui ou les envahisseurs ?

A. C.

b) Monographie

La Bretagne, par Roger Brunet et Armand Frémont. Ed. Larousse, Paris 1972. 23 × 29 cm. 128 pages.

Cette collection nouvelle : « Découvrir la France » était attendue avec impatience, plus séduisante encore était de choisir la Bretagne pour premier volume. Le but de cette collection : l'étude globale par régions ; c'est ainsi que vous trouverez le guide culturel, touristique, économique et humain, traitant du passé, du présent et de l'avenir en un album. Cette gageure est tenue par les auteurs de « La Bre-

tagne ». Après avoir décrit ce qui fait l'originalité de la Bretagne, les auteurs nous offrent une longue randonnée par région : les côtes, les villes, les campagnes, la Loire-Atlantique. Pris entre la marée et le bocage, les photographes restituent l'esprit du pays des mégalithes, des calvaires, des pêcheurs, du cidre, des crêpes et du muscadet. En effet, les documents iconographiques sont remarquables tant sur le plan technique que géographique et complètent un texte bien documenté et de lecture facile. Nécessaire aux visiteurs, aux géographes, aux professeurs et instituteurs, aux étudiants et élèves, « La Bretagne » mérite l'achat.

Signalons que cette collection comptera 22 volumes pour accomplir ce tour de France si attendu.

M. E.

c) Histoire

La Bataille de Dien Bien Phu, par Jules Roy. Ed. du Livre de Poche, Paris 1972. Couverture illustrée et cartes. 11 × 16,5 cm. 544 pages.

Au moment où j'écris ces lignes, Nixon fait déverser sur Hanoï et sur Haiphong l'horrible déluge de ses bombardiers géants. Donc le présent livre est d'actualité.

L'auteur établit la genèse de l'aventure, car ce fut une aventure qui fut à l'origine de l'affreux massacre ayant eu pour cadre la cuvette de Dien Bien Phu entre mars et mai 1954 et qui contraignit les Français à l'abandon de l'Indochine. Il envisage les responsabilités tant civiles que militaires, rend hommage aux héros des deux camps, montre les dévouements et les sacrifices, les prétentions et les rivalités, bref, fait revivre au lecteur presque jour après jour l'enfer que devint cette fameuse bataille.

Le livre se termine par des notes de voyage prises des années plus tard sur les lieux mêmes des combats et par une biographie des personnages principaux. Des cartes indiquent le dispositif et les points d'appui et de défense envisagés par le commandement français.

A. C.

d) Biographies

Qui es-tu, Arlequin ? par Jean Bard. Ed. V. Attinger, Neuchâtel 1972. Couverture illustrée de Daniel de Coulon. 13 × 19 cm. 208 pages. Fr. 22,50.

Le comédien connu qu'est Jean Bard a éprouvé le besoin d'écrire une autobiographie. Pour laisser un souvenir de soi et ne pas mourir tout entier, ou plutôt pour s'analyser et tenter de se mieux connaître ?

Il livre ainsi un portrait en pied où l'on voit tout du personnage : l'enfant, puis l'adolescent et sa famille, ses études, ses accidents de santé, sa vie sentimentale, sa conception de la foi et le respect qu'il garde à son père pasteur, mais aussi, et bien naturellement, l'acteur, le metteur en scène, le créateur de compagnies tournantes, ses échecs et ses succès, le récitant, l'homme de radio, l'auteur dramatique enfin.

Avec sagesse, Jean Bard examine les expériences nombreuses d'une longue carrière. Cela nous vaut un livre tour à tour instructif, aimable, émouvant parfois et non dépourvu d'un humour dont le trait est souvent dirigé contre soi ; de plus, ce qui ne gâte rien, un livre bien écrit.

A. C.

Des Hommes et des Plantes, par Maurice Mességué. Ed. Rob. Laffont (Livre de Poche), Paris 1972, et Opera Mundi, 1970. Couverture illustrée. 11 × 16,5 cm. 544 pages.

Chez nous, ces temps-ci, il est fréquemment question de guérisseurs. M. André Marcel ne vient-il pas de leur consacrer un livre ?

M. Mességué est l'un d'eux, mondialement connu. Dans son ouvrage, il raconte sa vie, ses hésitations et ses scrupules, ses succès aussi, ses relations avec quelques-uns des « grands » de ce monde (Mistinguett, Herriot, Churchill, Rob. Schuman et Adenauer, Ant. Pinay, Clostermann, Utrillo et Cocteau), ses rapports avec des médecins dont plusieurs plaident en sa faveur, des avocats qui l'assistèrent au cours de ses vingt et une comparutions en justice (M^{es} Pasquini, Maurice Garçon, Floriot).

Sa touchante fidélité envers la mémoire de son père — paysan qui avait aussi le « don » — ses jugements sur les gens et les choses, son amour pour les souffrants, ses luttes contre les nombreux charlatans qui se parent du titre de guérisseur, et sa manière directe de narrer font que ce livre se lit avec un intérêt constant.

L'auteur désire tellement venir en aide, il est si peu égoïste

qu'il va jusqu'à livrer en annexe plus de soixante pages de « recettes » concernant l'emploi des simples selon les maladies, la culture des plantes utiles à soulager, plus des conseils destinés à la composition des repas selon les maux chroniques dont nous sommes atteints.

J'appelle cela un ouvrage passionnant, charitable et plein d'humanité.

A. C.

e) Langue et littérature

L'Étranger, d'Albert Camus, un texte, ses lecteurs, leurs lectures, par Brian T. Fitch, prof. de langue et de littérature françaises à l'Université de Toronto. Ed. Larousse-Université (coll. L.), Paris 1972. 15,5 × 21 cm. 176 pages.

Cette collection — dirigée par MM. Jean-Pol Caput et Jacques Demougin — est consacrée aux tendances actuelles de l'analyse littéraire et à la compréhension renouvelée des textes.

L'ouvrage de M. Brian T. Fitch rappelle le succès qui accueillit la parution du roman de Camus et les nombreuses études critiques dont il fut l'objet. Après quoi, dans une première partie, il propose plusieurs possibilités de lecture : biographique (Meursault-Camus), politique (Arabes-Pieds-Noirs), sociologique (Alger et la société), métaphysique (mythe, fatalité, éléments, sacrifice), existentialiste l'auteur et son héros, l'absurde, les prémonitions de la mort), ontologique (le monde extérieur et intérieur de Meursault, sentiment de culpabilité), psychanalytique (manque de contact humain du personnage principal, apparente indifférence, absence de la notion du temps, sadisme, défense contre l'angoisse, résonances sexuelles).

Dans la seconde partie de l'ouvrage sont traités les problèmes d'interprétation : sens du titre « L'Étranger », caractère de Meursault, part de l'ironie, le... meurtrier est-il coupable ou innocent ? la vraisemblance romanesque (ambiguïté de celui qui est à la fois héros et narrateur), le parti pris de Camus (d'où une certaine invraisemblance), la cohérence esthétique de la narration (histoire au jour le jour dans la première partie, mémorisation de souvenirs dans la deuxième), le langage et les images (le ton de voix de Camus, le langage propre à son personnage, temps verbal employé, style, métaphores), la structure du roman (équilibre entre ses deux parties dû aux trois confrontations avec la mort, retour de certains mots, influence hallucinante de la lumière, symétrie de l'ouvrage).

Puis M. Brian T. Fitch étudie les rapports qui peuvent s'établir entre le lecteur et le texte, entre le lecteur et l'homme Meursault ; il prône la nécessité de plusieurs lectures de cet important roman. Après la conclusion vient une bibliographie abondante des auteurs cités en cours d'étude.

Ainsi est admirablement fait le tour d'un sujet exceptionnel.

A. C.

Le Surréalisme, théories, thèmes, techniques, par Gérard Durozoi, agrégé de philosophie, professeur au Lycée d'Abidjan, et Bernard Lecherbonnier, agrégé des Lettres et professeur au Lycée Florent-Schmitt de Saint-Cloud. Ed. Larousse (coll. Thèmes et Textes), Paris, 1972. 11 × 17 cm. 288 pages.

Les auteurs démontrent que le surréalisme s'oppose aux critères traditionnels habituellement employés en littérature, d'où une remise en question du sens critique. Ils présentent d'abord l'histoire du surréalisme, ses rapports avec la magie et l'ésotérisme, ses sources (le romantisme allemand, la voyance), ses flirts avec le dadaïsme ; après quoi ils relèvent l'importance du « Premier Manifeste » (1924) et le foisonnement des œuvres, tant picturales que littéraires, se rattachant au mouvement. Mais bientôt surviennent des dissentiments, causes d'abandons, ce qui vaut la publication du « Second » et du « Troisième Manifeste ». C'est la période où sévit la Deuxième Guerre mondiale durant laquelle plusieurs adeptes choisissent l'exil qui a pour conséquence l'essaimage du surréalisme en Amérique latine surtout et aux USA. Mais nombre d'adhérents sont passés à la Résistance (qu'on songe à Desnos!). Plus loin sont envisagés les rapports avec Sartre et Camus, avec le communisme. Les surréalistes sont en butte à de violentes oppositions à travers quoi ils affirment et maintiennent leur idéal de vérité et d'approfondissement du Moi, ce qu'ils font par le moyen de publications nombreuses et d'expositions. Mais la mort d'André Breton (1966) porte au mouvement un coup terrible.

Dans une autre partie, les auteurs entreprennent l'analyse du surréalisme. Celui-ci a tendu sans cesse à un dépassement, à une libération, à un « fonctionnement réel de la pensée » par le rêve, l'automatisme psychique, l'inconscient, le mélange de tous les genres jusqu'alors arbitrairement séparés, d'où un nouveau langage aspirant à transformer l'homme et le monde.

Des pages de cette étude sont consacrées à l'écriture automatique, au rêve, à la psychanalyse selon Freud, aux jeux, au hasard « objectif » qui est déchiffrement des faits, voire à la folie. Les surréalistes entendent substituer aux mythes anciens un nouveau mythe, réformateur de la société parce qu'il sera collectif (« puissance mythique du poème » en sa « capacité émotionnelle ») et qu'il réconciliera l'homme avec l'ensemble de l'univers par « l'intuition poétique ».

Pour Breton et Aragon en particulier, les pouvoirs de l'amour et « la fonction mythique de la femme » sont de première importance. L'amour et l'imagination ont des sources communes et sont « à la base de toute poésie ». Très tôt, le surréalisme s'est intéressé aux arts primitifs (Breton et la Compagnie de l'Art brut). De nombreux peintres sont proches du surréalisme (« La surréalisme et la peinture », A. Breton, 1928). De même, le mouvement s'intéresse fort au cinéma, dès le muet ; à l'humour noir, à la politique, ce qui le met en froid avec le communisme stalinien, car les surréalistes veulent l'internationalisation du communisme matérialiste, mais en protégeant la vie intérieure de toute pression, quelle qu'elle soit. A leurs yeux, la politique demeure une « émanation de l'amour ».

La dernière partie de l'ouvrage étudie la lecture d'un texte surréaliste selon « une nouvelle échelle des valeurs littéraires et artistiques » : voyance, « je est un autre », l'« au-delà dans l'en-deçà », recours à la psychanalyse, car la littérature n'est pas « une fin, mais un moyen » et seule l'authenticité du texte justifie celui-ci. Certains de ces textes, ainsi que des transcriptions de rêves, établissent qu'il est des prémonitions.

Enfin, à travers Artaud, Vitrac et d'autres, le théâtre surréaliste apporte un esprit nouveau, mais incessamment fidèle à lui-même.

Une très abondante bibliographie critique clôt cette étude fouillée et magistrale d'un mouvement qui marqua notre époque quoiqu'il échappe à la plupart de nos contemporains. Donc une raison qui justifie ce livre.

A. C.

f) Diététique

Manger sainement pour se bien porter, par Jacqueline Gauthier-Urwiler. Ed. EFGO, 1261 Le Vaud, 1973. Couverture illustrée. 17,3 × 24,3 cm. 72 pages.

Il y a quelque cinq ou six ans, nous avons présenté cet opuscule. Mme Gauthier en fait aujourd'hui une édition revue et augmentée. Elle y marque son respect envers son maître en la matière : la doctoresse C. Kousmine.

La brochure s'ouvre sur des conseils qui concernent le lait, les corps gras, le sel, la viande, le sucre, le miel, les céréales, les crudités, les assaisonnements, les légumes, les avantages et les inconvénients de ces aliments selon leur conservation, puis le choix d'une huile, sa consommation, les sucres, les œufs, les habitudes à adopter pour un sain comportement.

Suit une série de menus adaptés à la semaine et à la saison, avec les normes autorisées en huile, graines, œufs, lait, fromage, crème et viande.

Succèdent à ces menus des conseils utiles à la pratique de quantité de recettes : crème Budwig, galettes, potages, mets aux céréales, tartes, légumineuses, salades, courge, cardon, fenouil, haricots, garnitures, endives, chou-blanc, tomates, oignons, champignons, bettes, pommes de terre, viandes diverses, mets au fromage, desserts variés, etc.

Les dernières pages ont trait aux divers éléments et ferments contenus dans les aliments crus, les huiles et les graisses, au raffinage et au choix de celles-ci, à la consommation prudente du lait et du beurre, aux vertus du miel, du germe de blé, du riz complet, de l'orge mondé et du sel marin.

Enfin, quelques menus sont proposés en application du régime dit Jacquemine, suivis de conseils pour l'alimentation des nourrissons et de diverses recettes utiles à des cas fréquents d'ennuis domestiques.

Ce petit ouvrage est nécessaire à toute mère consciente de ses responsabilités et à tout chargé de cuisine sérieux.

A. C.